

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 14 mars 2024, à 19h30
Salle de spectacles

6^{ème} séance – 2023-2024

Séance du jeudi 14 mars 2024

Présidence de M. Jeton Hoxha, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil. J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du téléseuil de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 15 mars 2024 à 14h00 et 20h00
- Samedi 16 mars 2024 à 14h00 et 20h00
- Dimanche 17 mars 2024 à 14h00 et 20h00

1. Adoption de l'ordre du jour

• M. le Président

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un qui parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- un dépôt de motion de M. Ali Korkmaz
- une interpellation de Mme Joëlle Zahnd
- une interpellation de M. Silvio Torriani
- une interpellation de M. Richard Neal
- une question de M. Sylvain Richard
- une question de Mme Joëlle Zahnd
- une question de Mme Chiara Storari
- une question de M. Ali Korkmaz

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 17 et 18 de notre ordre du jour.

Je vous annonce que 59 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence. Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement.

Sont excusé-e-s : Mmes Cristina Baquero, Anne Cherbuin, Elisabete Cunha, Dominique Perret, Liridona Smakiqi, Marie Schneider, MM. François Delaquis, Florian Gruber, Mohamed Jribi, Suat Ozcan, Eugène Roscigno

Sont absent-e-s: Mmes Mariline Braz Lopes, Lucie Mauch, Aline Segin, Angéla Thode, Melinda Zufferey-Merminod, MM. Vita Vito, Basile Zufferey

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour :

La parole n'étant pas demandée, je sou mets l'ordre du jour au vote. Il est adopté à une large majorité à main levée.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 14 mars 2024

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2023
3. Démissions
4. Assermentations
5. Communications de la Présidence
 - Réponse écrite du Bureau à M. le Conseiller communal Eugène Roscigno : « modification urgente de notre règlement du Conseil communal actuel, pour que nous soyons en adéquation avec la loi et notre pratique au quotidien » Suite à son intervention du 1er février 2024.
 - Réponse écrite du Bureau à M. le Conseiller communal Pierre Borloz : « demande de la CRI (Commission Régionale et Intercommunale), concernant une modification urgente de notre règlement du Conseil communal actuel » Suite à son intervention du 1er février 2024.
6. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 4 mars 2024 sur ses activités du 23 janvier au 4 mars 2024
7. Communications de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission Préavis No 54-2023** - Réponse au postulat intitulé « Pour un Conseil des jeunes fort à Renens »
M. Rachid Taaroufi, PSR, Président-rapporteur
12. **Rapport de commission Préavis No 55-2023** - P44 « Les Pallettes » : création d'une zone réservée
Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL, Présidente-rapporteur
13. **Rapport de commission Préavis No 57-2024** - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 14 - « Ch. des Esserts/Bois »
Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s, Présidente-rapporteur
14. **Rapport de commission Préavis No 58-2024** - Politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine artistique et réponse au postulat intitulé : « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens »
M. Roland Delapierre, UDC, Président-rapporteur
15. **Rapport de commission Préavis No 59-2024** - Projet « Ouest Réno ve » - Demande de crédit de CHF 75'700.- TTC
M. Rachid Taaroufi, PSR, Président-rapporteur
16. **Dépôt de préavis – discussion préalable**

- **Préavis No 60-2024** – Pavillons des Sous-Biondes : assainissement des faux-plafonds et demande de crédit brut de CHF 158'600.- ↵
- Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
Mercredi 27 mars 2024 à 20h00 Centre technique communal, rue du Lac 14
Présidence : PLR-PVL

17. Motions, postulats, interpellations

18. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} février 2024

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Andreia Tiambo, Les Vert.e.s**

J'interviens pour dire qu'il y a une petite erreur à la page 41 sur mon intervention « Andreia Tiambo », le groupe c'est les Vert.e.s.

- **M. le Président**

Ce sera corrigé. La discussion est toujours ouverte, la parole n'étant plus demandée, je sou mets le procès-verbal du 1^{er} février 2024 à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à une grande majorité que le procès-verbal est accepté. J'en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture et nous passons au point 3.

3. Démissions

- **M. le Président**

Le bureau n'a reçu aucune démission à ce jour.

M. le Président ouvre la discussion :

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Etant donné que notre chef de groupe, M. Allauca n'est pas là, c'est à moi que revient la tâche de vous lire la lettre d'une membre de la Fourmi rouge qui donne sa démission, Madame Marta Pinto.

Démission de mon siège de Conseillère communale

Monsieur le Président du Conseil communal, chères Conseillères communales et chers Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Par ces quelques lignes, je vous annonce ma démission du Conseil communal et, par conséquent, de mon groupe de la Fourmi rouge avec effet immédiat. Je souhaite beaucoup de plaisir à la personne qui est viennent-ensuite de la Fourmi rouge et je suis convaincue qu'elle saura porter avec conviction et engagement les idéaux et les propositions de la Fourmi rouge. Je remercie mes camarades pour leur énergie, de se battre pour que ce Conseil fasse ce pour quoi il est élu, à savoir : faire de la politique et non pas de la cogestion. J'ai été élue sou les couleurs de la Fourmi rouge, groupe certainement le plus présent dans l'espace public auprès des personnes de notre

Ville ; c'est aussi à elles et eux que je pense. Quand on est élu. e, on a la volonté de mettre notre énergie à leur service. Or, la politique traverse nos vies comme d'autres choses qui, parfois, exigent davantage de présence. Pour cette raison, je vous présente ma démission. Je quitte mon siège, sereine, car les membres du groupe de la Fourmi rouge sont des infatigables militant.e.s pour la défense de nos droits, des acquis constamment menacés. Et je salue mon groupe qui donne du sens à la politique, qui se bat inlassablement pour la traduire sur le terrain par des actions concrètes pour plus de justice sociale, pour une fiscalité plus respectueuse des communes, pour un monde plus durable. Le capitalisme est d'une résilience effrayante et notre planète exprime chaque heure ses limites. Il est de notre devoir de l'entendre et d'en faire quelque chose. Aujourd'hui, les luttes sociales et écologiques poursuivent le même but : permettre aux humains de vivre dignement dans ce monde. Merci à ce cénacle de faire vivre la démocratie et de poursuivre l'engagement en faveur du bien commun dans lequel la défense des plus vulnérables devrait être une boussole. Je vous dis, à chacun et à chacune : à bientôt.

Marta Pinto

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte, la parole n'étant plus demandée, nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Assermentation

- **M. le Président**

Faisant suite à la démission de M. André Cordeiro en tant que Conseiller communal du groupe UDC, M. Colin Métraux, suite à une élection complémentaire, a accepté cette charge. Il a été déclaré élu et peut être assermenté ce soir.

Faisant suite à la démission de M. Steeve Kocher en tant que Conseiller communal du groupe Les Vert.e.s, M. Selim Ibrahim, prochain viennent-ensuite, a accepté cette charge. Il a été déclaré élu et peut être assermenté ce soir.

Je prie MM. Métraux et Ibrahim de bien vouloir s'avancer vers moi afin de procéder à leur assermentation. J'invite les membres du Conseil, la Municipalité et le public à se lever pour la prestation de serment.

Messieurs, après la lecture du serment et à l'appel de votre nom, je vous prierai de lever la main droite suivi d'un « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.
 Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

- **M. le Président**

M. Colin Métraux

- **M. Colin Métraux**

Je le jure

- **M. le Président**

M. Selim Ibrahimi

- **M. Selim Ibrahimi**

Je le promets

- **M. le Président**

Je vous félicite et vous je souhaite beaucoup de plaisir dans votre fonction.

J'ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications de la Présidence

M. le Président

- C'est avec une grande tristesse que le Conseil communal de la Ville de Renens et son Bureau ont appris la disparition de Madame Anne-Marie Depoisier. Durant près de trente ans elle a gravi tous les échelons de la politique communale, jusqu'à la syndication de 1998 à 2006. Elle avait également siégé 26 ans sur les bancs du Grand Conseil, qu'elle a présidé en 1999. J'adresse mes plus sincères condoléances à sa famille et leur exprime toute ma sympathie dans ce deuil. Je demande à l'assemblée de se lever et de garder une minute de recueillement.
- **Résultats votation fédérale du 3 mars 2024 :**
Électeurs inscrits : 8'702
Objet 1 : Initiative pour une 13^{ème} rente AVS, taux de participation 46,69%
Bulletins Rentrés : 4'324, bulletins blancs : 30, bulletins nuls : 0, bulletins valables : 4'294.
Suffrages : 3'589 oui (83,58%), 705 non (16,42%).
Objet 2 : Initiative sur les rentes, taux de participation 49,69%
Bulletins Rentrés : 4'324, bulletins blancs : 62, bulletins nuls : 0, bulletins valables : 4'262.
Suffrages : 561 oui (13,16%), 3'701 non (86,84%).
- Je vous annonce que le bureau a reçu une pétition sous l'appellation « APEMS », signée par 71 pétitionnaires. Les pétitionnaires demandent notamment l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), l'extension des horaires d'ouverture des structures existantes et la création de nouveaux centres de vie infantine. Lors de la séance du 05 mars 2024, le bureau l'a déclaré recevable, et celle-ci sera traitée par la commission des pétitions. Je demande au membre de cette commission de se réunir à la fin de la séance du Conseil pour convenir d'une date de rencontre.
- Le Bureau ainsi que certains d'entre vous ont observé une dégradation de la civilité et du respect lors des interventions à la tribune lors des séances du Conseil communal. Cette problématique a été abordée lors de la réunion du 05 mars 2024, réunissant les Chefs de groupes, les Chefs de parti et la Municipalité, où tous ont convenu de la nécessité d'intervenir pour mettre fin à ces comportements. Étant donné que ces séances sont enregistrées, il est impératif de maintenir le niveau de respect et de décence durant les

débats. À ce titre, il est important de rappeler l'article 76 de notre règlement : « *Le président est responsable du maintien de l'ordre lors des séances. Il doit rappeler à l'ordre tout intervenant s'écartant des règles et adresser des observations aux membres perturbant l'ordre ou manquant de respect envers les conseillers et les membres de la Municipalité* ». Sur ce thème, je passe à la qualité des rapports de préavis :

- Le bureau constate avec consternation que certains rapports de commission présentent des lacunes en termes de qualité et d'exhaustivité. Un rapport se doit de refléter fidèlement les délibérations de la commission, en incluant les questions posées ainsi que les réponses qui y ont été apportées. Le bureau exprime son profond mécontentement à l'égard du rapport de la commission relatif au préavis No 58-2024, lequel souffre d'un manque flagrant d'informations essentielles, rendant ainsi impossible toute compréhension des événements ayant eu lieu lors de ladite commission. Le président rapporteur mentionne l'existence de plusieurs questions sans les spécifier, et omet également de fournir les réponses correspondantes. Un tel rapport entrave grandement la capacité des Conseillers et Conseillères communaux à prendre des décisions éclairées, étant donné l'absence cruciale de ces informations.
- Dans sa séance du 14 décembre 2023, le Conseil communal a accepté le préavis n°52-2023 – Plan Climat de la Ville de Renens – Ce préavis comprend la création d'une Commission consultative Plan Climat. Une première séance avec cette Commission sera organisée avant les vacances d'été. Les Conseillers suivants, membres de la commission du préavis 52-2023 ont été nommés : Kocher Jonas, Plattner Laurence, Sisto Maria, Korkmaz Mehmet, Constant Jean-François, Duperrex Gérard, Diédhiou Ndeye Awa, Borloz Pierre, Wilczynski Mariusz

J'ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, ce point est clos, je passe au point 6.

6. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 23 janvier au 4 mars 2024. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à nous transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité, in corpore cette fois, et je viens vers vous avec en addition aux documents écrits deux réponses orales. Premièrement, celle de la réponse à Mme la Conseillère communale Nicole Divorne concernant la fermeture de la piscine de Mont-Repos : en date du 5 octobre 2023, Mme la Conseillère communale Nicole Divorne a interrogé la Municipalité sur la prolongation de la fermeture de la piscine de Mont-Repos jusqu'en septembre 2024. Mme Divorne attirait l'attention sur le fait que la piscine de Mont-Repos fait partie du circuit des piscines de l'abonnement AquaPass-Regio et demandait si des compensations liées à la fermeture de la piscine étaient prévues. La Municipalité est consciente de la situation et comprend parfaitement les inquiétudes des usagers et usagères ; néanmoins, la piscine de Mont-Repos étant située sur le territoire communal de Lausanne, la Ville de Renens n'a pas mis en place de mesure de compensation. Si Renens adhère effectivement au circuit des piscines AquaPass-Regio, la piscine de Mont-Repos n'est pas la seule piscine couverte faisant partie de l'abonnement : ce dernier garantit également l'accès aux piscines couvertes de Pully et de Prilly-Fontadel. Nous estimons dès lors que les mesures de compensation ne sont pas nécessaires en

l'état. Nous considérons ainsi avoir répondu à votre question, Madame Divorne. Je donne la parole à Karine Clerc pour une autre information.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

J'ai une brève information à vous transmettre sur le réseau des Villes amies des aînés. Vous vous souvenez peut-être qu'il y a quelques années un postulat demandait à la Municipalité d'adhérer au réseau international de Villes amies des aînés et nous avons une contre-proposition : c'est d'adhérer au réseau suisse des Villes amies des aînés pour être simplement plus proches de nos réalités à nous et surtout pour pouvoir participer aux événements, parce que c'est que si c'était au-delà des frontières, cela aurait pris plus d'énergie. Je voulais simplement vous faire un retour sur cette participation au réseau des Villes ; j'ai un rapport d'activités, ici, en quelques exemplaires que je peux vous transmettre si cela vous intéresse. Je veux vous dire aussi qu'il y a un site internet sur le quel toutes les Villes membres présentent leur politique des aînés, donc vous pouvez aller voir comment nous présentons, nous, la Ville de Renens notre politique des aînés sur [Altersfreundlich.net](https://altersfreundlich.net). Une page LinkedIn a également récemment été créée pour transmettre ces informations. Il y a un thème annuel, en 2023 c'était la numérisation, qui est un thème que vous connaissez bien, sur lequel on travaille dans plusieurs domaines. La Ville de Renens a participé à un événement qui avait été organisé dans la Ville de Neuchâtel sur le thème de la solitude des personnes âgées ; c'est une personne du service qui a participé avec un membre de notre réseau des aînés de la Ville. En général, on essaie d'ouvrir la participation aux événements organisés par ce réseau des Villes amies des aînés à un membre associatif ou institutionnel de Renens. Chaque année, le réseau est invité à visiter une Ville et à découvrir sa politique des aînés, ce qui contribue également à faire circuler les bonnes idées. L'année passée, c'est la Ville de Lucerne qui a été visitée, malheureusement nous n'avons pas pu y participer. Il arrive fréquemment que nous ne puissions pas, pour toutes sortes de raisons, nous déplacer toute une journée. Nous restons informés, régulièrement, par toutes ces activités et aussi par les grandes orientations politiques du Pays sur les questions qui concernent les aînés. Je suis à votre disposition pour vous donner des informations, il est vrai que je ne l'ai pas fait chaque année, mais en tous cas notre rapport de gestion essaie d'être un peu exhaustif et je me tiens également à votre disposition si le rapport annuel vous intéresse.

- **M. le Président**

Merci, j'ouvre la discussion

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Je voulais remercier, non seulement la Municipalité pour avoir rendu possible cette manifestation, mais aussi les garderies qui ont mis du temps pour rassembler les petits travaux des petits chérubins qui sont ici dans les structures à Renens pour les présenter à leurs parents ; c'était vraiment quelque chose de très touchant de voir les enfants qui appréciaient leurs propres petits dessins rassemblés de la sorte dans une salle avec quelques chips pour agrémenter le tout. Je voulais aussi remercier le personnel de la garderie qui a pensé à varier les jours de visites, c'est-à-dire que, oui, effectivement, il y avait deux mercredis après-midi où on pouvait aller admirer les œuvres de ses enfants, mais aussi un jeudi en soirée, ce qui était particulièrement appréciable, sachant que tous les parents n'ont pas des disponibilités le mercredi.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Je tenais à remercier la Municipalité pour sa réponse et j'ai pris bonne note qu'il n'y avait pas de compensation pour ces abonnements.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président invite M. Philippe Hertig, Président-rapporteur de la Cofin, à faire lecture de son rapport.

- **M. Philippe Hertig**

Je serai bref, non pas par ma volonté, mais par la minceur de la matière.

La commission des finances s'est réunie le 11 mars pour l'examen des incidences financières du préavis 2024 N° 60.

Préavis N° 60-2024 – Pavillon des Sous-Biondes : Assainissement des faux plafonds. Demande de crédit brut de CHF 158'600.-

Il s'agit de la dépose et de l'évacuation dans les règles de l'art des faux plafonds du pavillon contenant de l'amiante et de la pose de nouveaux faux plafonds durant les vacances d'été 2024.

La Commission des finances a accepté les incidences financières de ce préavis à l'unanimité.

Elle suggère à la commission chargée de l'étude du préavis de s'enquérir du métré des surfaces concernées et de demander son inclusion dans le préavis.

M. le Président remercie M. Hertig et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée M. le Président remercie M. Hertig et sa commission pour le travail accompli passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

Le bureau n'a reçu aucune demande de communication de la CUAT, j'ouvre toutefois la discussion.

La parole n'étant pas demandée nous pouvons passer au point 9 de l'ordre du jour.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

- **M. le Président**

Le bureau n'a reçu aucune demande communication de la CRI, j'ouvre toutefois la discussion.

La parole n'étant pas demandée je clos la discussion et passe au point suivant.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

- **M. le Président**

Le Bureau n'a reçu aucun changement au sein des commission j'ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, nous pouvons passer au point 11 de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission Préavis No 54-2023 - Réponse au postulat intitulé « Pour un Conseil des jeunes fort à Renens »

- **M. le Président**

J'invite Monsieur Rachid Taaroufi, Président-rapporteur, à venir faire lecture de son rapport

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

M. Taaroufi fait un résumé du rapport. Le rapport in extenso est inclus au présent procès-verbal.

La commission pour le préavis 54-2023 s'est réunie le 22 janvier 2024 à 19h00 au Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, rue de Lausanne 21

Elle était composée des commissaires suivants :

- M. Gérard Duperrex, M. Simon Favre, M. Pascal Golay, Mme Roxane Gubler, M. Richard Neal, Mme Laurence Plattner, Mme Joëlle Zahnd, M. Rachid Taaroufi, Président-rapporteur

Excusé :

- M. Ignacy Wilczynski

La Municipalité était représentée par :

- M. Jean-François Clément, Syndic, Mme Nathalie Jaccard, Municipale, Mme Nathalie Cauvin adjointe au Chef du service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires

Préambule

Le présent préavis a pour but de mettre en place un conseil des jeunes (CJ) qui répond aux prescriptions fédérales et cantonales et d'impliquer les jeunes de Renens ou en lien avec Renens dans la vie civique et politique de la ville en les aidant dans l'organisation de manifestations de jeunes ou des débats.

Le CJ est devenu un objectif pour la Municipalité pour répondre au programme de législature 2021-2026. Il est appuyé par le postulat de M. le Conseiller communal Jeton Hoxha.

Avant de construire le Préavis, la Municipalité a d'abord analysé les autres situations similaires dans d'autres communes vaudoises et à Neuchâtel. La Municipalité a prévu de commencer le projet avant de consulter les jeunes afin de garantir le succès de son démarrage, en laissant la porte ouverte à des jeunes qui souhaiteraient participer à son démarrage. Elle souhaite aussi intégrer dans le projet les jeunes de Renens et ceux qui suivent un cursus de formation à Renens : gymnasiens et apprentis.

La Municipalité ajoute que la difficulté de ce CJ va être d'assurer la relève afin de le rendre pérenne.

Questions (Q), réponses (R) de la commission :

Q: Quel âge ont les jeunes dans le CJ. Y-a-il une limite d'âge ?

R: Dès la sortie de l'école obligatoire et jusqu'à 25 ans ; La Municipalité précise qu'elle ne souhaite pas faire de la concurrence au conseil des établissements scolaires dont

certaines jeunes en font partie. Elle autorisera des jeunes de rester au CJ un an ou plus au-delà de la date limite pour assurer la relève ou suivre un projet.

Q: Qu'advient-il du préavis si la Municipalité ne trouve pas de candidats pour le CJ?

R: La Municipalité continuera de prospecter auprès des jeunes jusqu'au démarrage du conseil même avec un retard d'un, voire de deux ans. Elle se donnera les moyens d'y arriver.

Q: Le comité disposera-t-il d'une rémunération pour assurer son autonomie ?

R: Au démarrage du conseil, le comité sera moins sollicité et sera assisté par l'administration communale. La rémunération concerne les séances de travail, du comité ou même des frais de gestion des dossiers.

Q: L'objectif est-il aussi de chercher des jeunes déjà impliqués dans le tissu associatif de Renens pour qu'ils apportent leurs idées et leurs questions ?

R: Le Conseil des jeunes est censé être complémentaire aux structures existantes. Il est demandé aux jeunes de venir avec leurs idées, leurs envies, leurs projets, et ils seront mis en lien avec des personnes compétentes ou des structures existantes. La Municipalité pourrait créer une structure pour un projet jeune validé si nécessaire. Elle rappelle qu'elle ne souhaite pas assécher les associations de leurs jeunes pour les recruter au CJ. Le principal objectif de ce conseil est de créer des collaborations, de s'ouvrir et d'acquérir de nouvelles compétences. Le public cible reste les jeunes quels qu'ils soient.

Q : Le CJ aurait-il un rôle de relais ou d'exécutif ou peut-il avoir ses propres idées ?

R Non, il s'agit d'un législatif. Le CJ sera autonome pour créer et réaliser un projet validé par les services communaux et le piloter à l'aide d'un.e professionnel.le.

Q: 5 à 8 réunions sont à planifier par année avec 10 à 40 jeunes. Avec le montant de 20.- par jeton de présence, le budget ne sera pas respecté.

R: La Municipalité considère comme succès l'organisation de plusieurs séances en présence de plusieurs jeunes. Le dépassement du budget serait justifié. Le budget a été établi après avoir étudié ce qui a été fait dans d'autres communes.

Q Pourriez-vous expliquer le lien entre le CJ et le législatif du conseil communal ? Y-aura-t-il une séance entre les deux législatifs où les jeunes expliquent leurs projets ? Des jeunes membres du CC pourraient-ils faire partie du CJ, malgré leurs couleurs politiques ?

R: Le CJ doit établir un rapport d'activité. Dans le cas d'un projet validé par la Municipalité et nécessitant un certain montant, cette dernière viendra vers le conseil communal avec un préavis. Il ne s'agit pas d'un autre organe politique. Au CJ, les jeunes ne représenteront pas de parti politique.

Q La Municipalité consultera-t-elle les jeunes sur les projets les concernant ?

R Oui, Elle sollicitera le CJ pour donner son avis et participer sur un projet concernant les jeunes.

Q Après le large succès 2013 et les deniers événements en 2018, la Municipalité est-elle restée en contact avec les jeunes ?

R La Municipalité a bien constaté l'enthousiasme des jeunes en 2013. Depuis 2018, elle a continué à contacter les jeunes pour l'organisation de certains projets, notamment la fête des 18 ans et le projet 1020-Spark qui ont rencontré un large succès auprès des jeunes.

Q Le budget de 5000.- est-il suffisant pour motiver les jeunes à rejoindre ce conseil afin d'assurer sa pérennité, avec quels projets de départs, et quel type de communication ?

- R La Municipalité connaît déjà certains projets qui parlent aux jeunes. Elle leur proposera d'y participer en mettant les moyens nécessaires pour leur réalisation. La communication, se fera par des flyers, des organisations, etc. Le budget de Fr. 5000.- est nécessaire pour le démarrage du projet.
- Q Y-aurait-il un règlement pour que le comité du CJ ne soit formé que par des jeunes de Renens ?
- R Les apprentis, les gymnasiens de Renens et qui proviennent d'autres communes passent la journée entière à Renens. Il n'y aura pas de règlement qui les exclut du CJ.
- Q Y-a-t-il un risque que les jeunes ressentent d'être surveillés en présence d'un adulte?
- Le délégué du service communal travaille déjà avec les jeunes, Son rôle est de les guider, de les conseiller et de les accompagner dans leurs projets pour assurer que ces derniers soient réalistes.

Remarques de la commission :

- La Municipalité a été proactive avec ce projet et approuve la méthode adaptée par le lancement du projet.
- Le profil d'âge des membres doit être mentionné dans le rapport d'activité.

Délibération de la commission :

- La commission a noté que le budget alloué est une moyenne et dépendra du succès du projet. Un dépassement n'aura pas d'impact sur les finances de la commune.
- Elle a noté que la communication par le facteur humain est difficilement quantifiable. La Municipalité l'a bien expliqué : elle communiquera par tous les moyens : associations, TSP, écoles, ses propres réseaux, etc.
- Chaque conseiller.ère communal.e est encouragé.e à parler du CJ aux jeunes de son entourage pour les motiver à y participer.
- La démarche est jugée optimale pour assurer le démarrage du projet d'abord, puis sa pérennité ensuite.
- Le Conseil communal est invité à accepter le préavis.

Après délibération, c'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions de ce préavis.

- **M. le Président**

Je vous remercie Monsieur Taaroufi et j'ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée j'invite M. Taaroufi à nous faire lecture des conclusions

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 54-2023 de la Municipalité du 13 novembre 2023,

Oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse au postulat intitulé "Pour un conseil des jeunes forts à Renens"

Autorise la Municipalité à mettre sur pied la constitution du Conseil des jeunes,

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 7 du présent préavis pur un montant total de CHF 5'000.- TTC réparties dans les différents comptes de la section 5304 "Conseil des jeunes"

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2025 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 7 "Incidences financières".

- **M. le Président**

Merci Monsieur Taaroufi. Je mets au vote les conclusions

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

**C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT
ACCEPTEES**

Je remercie M. Taaroufi et sa commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Rapport de commission - Préavis No 55-2023 - P44 « Les Pallettes » : création d'une zone réservée.

- **M. le Président**

J'invite Madame Stéphanie Negri Capt, Présidente-rapporteur, à venir faire lecture de son rapport.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Mme Negri Capt fait un résumé du rapport. Le rapport in extenso est inclus au présent procès-verbal

La commission en charge d'étudier ce préavis s'est réunie le mardi 16 janvier 2024 à 18h00 à la salle de Conférences du Centre Technique Communal, rue du Lac 14.

Elle était composée de Mesdames Muriel Rossel, Elisabete Cunha et Sandra Martinelli, de Messieurs Sylvain Richard, Jonas Kocher, Silvio Torriani, Naim Smakiqi, Dylan Montefusco et de Stéphanie Negri Capt (présidente-rapporteuse).

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre conseillère Municipale et M. Jean-François Clément, Syndic. Ils étaient accompagnés par M. Martin Hofstetter, chef du service de l'Urbanisme - Mme Mélanie Hartig, cheffe de projet du PACom.

Pour rappel, le présent préavis a pour objectif premier de demander au Conseil communal la permission de suspendre toute réalisation sur le site pour une durée de 5 à 8 ans afin de laisser à la Municipalité le temps d'élaborer un plan d'affectation, désigné comme P44 « Zone des Pallettes », considérant que la zone réservée équivaut à une affectation temporaire.

Il est dès lors nécessaire d'accepter la réponse apportée à l'opposition formulée par l'unique propriétaire et de lever l'opposition formulée par ce dernier à l'encontre du plan d'affectation P44.

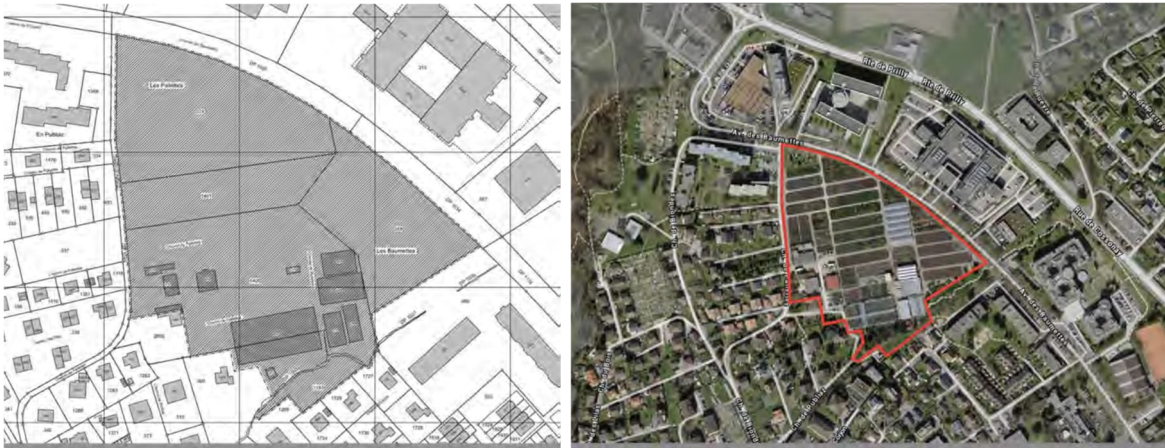
Contexte

La Municipalité consciente de la perturbation occasionnée par les divers chantiers en cours dans la commune, souhaite prendre le temps d'évaluer comment intégrer cette nouvelle zone non intégrée au PACom, classifiée en « zone Villa », qui n'a jamais été affectée à un plan d'affectation distinct depuis 1947.

L'objectif est de restreindre provisoirement les développements pouvant être contraires aux stratégies de la commune pour ce périmètre en s'appuyant sur l'art. 46 de la LAT (zone réservée) contraignant l'interdiction de toute nouvelle construction pour une durée de 5 ans minimum dès la mise à l'enquête publique de la planification, prolongeable à 3 ans son approbation par le canton ; ceci impose également la Municipalité à engager un projet de planification sur le secteur de la zone réservée. Les obligations légales sont édictées dans le règlement de la zone réservée, mentionné dans le rapport de préavis.

En 2025, la pépinière Meylan, qui a occupé le terrain depuis 125 ans, quittera cette parcelle emblématique pour la ville de Renens.

Les images ci-dessous illustrent la zone concernée.



La mise à l'enquête publique s'est déroulée comme suit :

- 19 janvier 2023 : Examen préalable favorable du Canton
- 26 avril au 25 mai 2023 : Enquête publique soulevant 1 opposition
- 27 novembre 2023 : Préavis Municipal
- 25 mai 2023 : Opposition du Fonds interprofessionnel de Prévoyance (promettant acquéreur)
- 26 septembre 2023 : Séance de conciliation avec l'opposant en présence d'une délégation Municipale
- Mars 2024 : présentation et vote au conseil communal
- Entre Mars et Mai : approbation par le canton

Questions de la commission et réponses

Q1 : Est-ce que les propriétaires de la pépinière ont proposé au préalable à la Municipalité d'acheter cette parcelle ?

Cela n'a pas été le cas, 1 seul acheteur s'étant présenté, le Fonds Interprofessionnel de Prévoyance (FIP) pour l'intégralité de la parcelle hormis le périmètre d'une des maisons, où vit le fils du propriétaire historique.

Q2 : Combien d'habitants sont envisagés le jour où un projet de construction sera finalisé ?

On peut imaginer une densité prévue d'environ 1'000 habitants, dont 120 enfants à scolariser. La question des écoles sera à aborder éventuellement avec les communes avoisinantes, en y intégrant vraisemblablement le centre de migrants qui prendra place prochainement au chemin de la Rueyre.

Q3 : Est-ce que des aménagements sont prévus au plan des investissements ?

Pas actuellement

Délibération de la commission

Après délibération, la commission accepte à 8 voix pour et 1 abstention les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

Je vous remercie Mme Negri Capt et j'ouvre la discussion sur ce rapport

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

La Municipalité demande au Conseil communal de Renens d'adopter ce soir le plan d'affectation P44 « Zone réservée Les Palettes », d'accepter la réponse à l'opposition formulée à l'encontre du plan d'affectation et de lever l'opposition formulée à l'encontre du plan d'affectation P44.

Dans son rapport, la Municipalité nous indique en préambule « qu'elle est consciente du caractère stratégique de ce site et souhaite aujourd'hui préserver son potentiel pour demain. Ce secteur est donc exclu de la révision en cours du Plan d'affectation communal (PACom) pour que des études ultérieures définissent plus finement son aménagement, la mise en valeur du ruisseau des Baumettes et l'optimisation des connexions avec les quartiers attenants. La Municipalité prévoit de réaliser ces études lors de la prochaine législature 2026-2031 ».

Je prends la parole au nom du groupe PLR pour exprimer notre étonnement face à la position adoptée par la Municipalité : l'annonce d'une étude et d'une prise en charge du dossier pour la prochaine législature 2026-2031, nous semble incohérente.

Dans une période difficile de crise du logement, où la population éprouve des difficultés à se loger, bloquer des projets pour plusieurs années ne fait qu'aggraver le problème. De plus, la Municipalité souhaite entamer les études dans plus de deux ans. Comment expliquer une telle position, une telle lenteur, surtout dans un quartier propice au développement et à proximité du BHNS ?

Il est crucial de rappeler à ce stade que les délais de réalisation sont excessivement longs, de plusieurs années, entre la planification, la construction, et l'emménagement. Il est donc regrettable de mettre cette zone en réserve, d'autant plus que ce terrain vide pendant de nombreuses années représente un risque potentiel de certain squat, avec des coûts associés désastreux pour la Commune.

Le rapport mentionne également que la Municipalité envisage déjà d'utiliser les trois années supplémentaires sur cinq ans de mise en zone réservée. Cette perspective est dangereuse pour l'évolution de notre Ville et les besoins de la population. Désigner des terrains en zone réservée dans une ville aussi importante que Renens, la plus importante du District, va à l'encontre de l'esprit de la LAT, qui favorise clairement la densification en ville et la préservation des villages contre le mitage.

Il est primordial de souligner que cette opération constitue une opportunité fiscale majeure pour notre Commune. Les droits de mutation pour ces parcelles dépassent les sept chiffres, les taxes d'équipement communautaires rapporteront également plusieurs millions aux comptes

communaux, ce qui pourrait financer, une partie d'une école et une contribution significative aux transports publics. Les taxes foncières seront également une source importante de revenus pour notre budget communal.

Finalement un nouveau quartier a été développé à Crissier, à quelques mètres seulement de la zone "Les Palettes". Lors de la planification, la Municipalité de Crissier a su négocier avec les propriétaires des droits à bâtir gratuits, résultant en la création d'une école, d'une salle de gym et d'une structure d'accueil parascolaire. Ne devrions-nous pas dialoguer et obtenir des avantages similaires pour notre population sans attendre autant d'années ?

Ainsi, je propose l'amendement suivant :

La Municipalité et ses services s'engagent à entamer activement le dialogue avec le propriétaire en vue de la mise en place d'un projet dans la zone « Les Palettes » et à démarrer les études nécessaires dès cette année 2024 afin d'établir un plan de quartier dans les 5 ans.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Aujourd'hui, nous allons être amenés à voter sur un préavis qui, nul ne le doute, aura de sérieuses répercussions sur les prochaines quinze à vingt années dans le développement de notre Commune. Ce préavis met surtout à jour les contradictions de la Municipalité. En effet, alors qu'elle déplore constamment le manque de logements vacants dans notre Commune, voilà qu'elle nous demande aujourd'hui de bloquer le développement et l'aménagement d'une surface de plus de 45'000 m² bien que nous sachions pertinemment que le manque de terrains à construire sur Renens sont minimes. Le développement de cette zone, comme le dit le rapport, permettra la construction de nouveaux logements pouvant accueillir environ 1'000 habitants sur notre Commune. Aujourd'hui, toute réalisation et développement d'un projet sans opposition met au minimum entre cinq et sept ans, voire plus. En acceptant le préavis, le Conseil communal doit être conscient qu'il va empêcher tout développement de cette partie de la Commune sur minimum les dix-douze prochaines années. Est-ce là l'image que nous voulons donner à l'extérieur ? En étant une ville qui refuse de se tourner vers l'avenir et le développement de ses infrastructures. Chaque membre sera amené à donner sa voix aujourd'hui et doit être conscient de l'engagement qu'il prend envers ses concitoyens et l'impact que sa voix aura sur le futur de la Ville. A vous, chères et chers Collègues de savoir si vous désirez une Ville qui évolue en permettant la construction de nouvelles infrastructures qui bénéficieront à tou.te.s les Renanaises et Renanis et tous les futurs habitants de notre Commune ou si, au contraire, vous préférez la freiner.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Une première réponse, on en débattrait sans doute après, nous voulons faire Ville, nous faisons beaucoup, nous sommes en travaux et nous accompagnons tous ces travaux avec qualité. Nous affirmons à tous les propriétaires fonciers que c'est important pour nous, Ville de Renens, de sauvegarder notre ADN : une population qui vient de différentes régions du Monde : 125 nationalités ; nous sommes fiers d'accueillir surtout des ouvriers, des gens qui sont indispensables dans l'activité économique de ce pays, mais qui sont souvent peu rémunérés. On est attentifs à apporter un parc immobilier de qualité, mais à des tarifs conformes à celles et ceux qui font la vie, qui sont dans les transports publics, qui sont dans les soins, la santé, qui n'ont pas des travaux énormément rémunérés ; c'est une des premières volontés. L'autre élément d'importance, c'est de dire que Renens est devenue depuis quelques temps une ville où beaucoup veulent venir construire, pas tellement toujours pour le bien des habitants, mais aussi, parfois, pour, si possible extraire un certain revenu sur le foncier. J'ai eu un rendez-vous ce matin avec une société qui voulait nous vendre un terrain, on parlait de plus de CHF 5'000.- le m². J'aimerais juste faire un petit retour : 1995-2000, personne ne voulait investir pour un bâtiment, on a laissé La Croisée délabrée pendant de très nombreuses années, maintenant on est devenu attractifs, on nous reconnaît une qualité, on a envie d'accompagner l'arrivée de la population sur ce territoire, on est 7'000 au km², c'est très très très dense. On a toujours affirmé que l'on voulait

suivre avec les infrastructures indispensables à la qualité de vie. Vous allez intervenir tout à l'heure pour les APEMS, étendre les horaires, les places en crèche-garderie. Combien de fois ne nous a-t-on pas dit que les places en crèche-garderie manquent, que c'est un scandale. Pour les écoles, on a le projet Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz qui va démarrer bientôt, mais c'est un projet qui va nous prendre du temps. On a différentes structures qui viennent s'installer chez nous, qui nous préoccupent et on a aussi toujours dit que l'on voulait une croissance progressive et non pas une croissance 2000-2020 où on refait tout, ensuite une pause pendant cinquante ans et 2070-2090 on referait tout, on veut une croissance progressive. C'est pour cela que sur ce projet, et un petit détail : on a été consultés sur une acquisition, c'était tellement au-delà de nos moyens qu'on ne l'a pas fait, on aurait pu rêver d'en faire autre chose que de la construction ou du logement. Donc, ce préavis a été mûrement réfléchi par une Municipalité qui le porte, en disant : pas tout en même temps. Vous êtes à souhaiter du logement, bien sûr ; mais nous aussi on souhaite du logement, mais du logement, comme je le dis, à des prix acceptables pour les populations qui n'ont pas des gros revenus et on ne veut pas que du logement. Dieu sait si on se bat aujourd'hui avec les propriétaires fonciers, parce que toutes et tous aimeraient construire à Renens, le centre se déplace, mais quand on propose de mettre de l'artisanat et de l'emploi, on n'y arrive souvent pas. La clé, ce n'est pas que les gens ne veulent pas venir travailler à Renens, la clé c'est que le rendement voulu par les promoteurs immobiliers, par le foncier, est tellement élevé que des gens qui ont des métiers qui ne rémunèrent pas beaucoup, ne peuvent pas imaginer payer le loyer. Donc on est dans cette dualité, cette dynamique-là et on pensait, qu'effectivement, avec ce promoteur qui, par ailleurs, est tout-à-fait respectueux, on voulait travailler avec lui, faire un quartier de qualité, mais aujourd'hui, pour nous tous ici, nous pensons que c'est prématuré et nous inciter à le faire vite serait, à mes yeux, une manière de mal construire la Ville. On est attachés à ce que la Ville se passe bien. Le BHNS on le construit, les gens vont en profiter, vous avez vu comment cela se construit sur la Route de Cossonay. Vous avez cité Crissier en exemple, je ne suis pas sûr que la population de Crissier ait toujours été absolument satisfaite de construire aussi vite. Le débat chez nous est posé. Mme Maystre peut compléter mes propos, parce qu'elle porte l'urbanisme et je porte la Municipalité. On pense qu'aujourd'hui de faire une pause, de réfléchir avec ces propriétaires à quoi faire demain de ces terrains, quels sont les besoins de demain nous paraît bien plus utile, pertinent que de vouloir nous précipiter sur un projet qui est de faire pour faire. Et oui, ce propriétaire m'a téléphoné plusieurs fois, on est en contact régulier. On nous reproche de vouloir faire une pause et de démarrer plus tard, mais c'est comme ça. Je passe la parole à Mme Tinetta Maystre.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Tout d'abord, je suis un peu surprise que ce débat n'ait pas pu avoir lieu en séance de commission, dans la mesure où il était composé de l'ensemble des partis et que l'occasion était là pour le dire. Nous pensons vraiment ce que nous disons, nous croyons en ce site, nous savons aussi que de précipiter les choses conduit parfois à un rejet assez fort et ce site mérite beaucoup mieux que cela. Nous avons priorisé nos actions dans le domaine de l'urbanisme, nous croyons aussi à la LAT et qu'il s'agit de construire la Ville en ville pour préserver la nature. Je crois qu'on le dit depuis très longtemps et qu'on le porte depuis très longtemps, nous avons aussi joué notre rôle depuis la construction du quartier de la Croisée avec l'accueil de celui de la Place du Marché, avec celui du quartier des Entrepôts, actuellement, nous travaillons à Malley et nous savons qu'il ne faut pas multiplier les projets, au risque d'un rejet très très fort et au risque d'une perte de qualité. On nous dit souvent que l'on construit trop, que l'on construit trop vite, que l'on a trop de béton, on l'a entendu aussi et il faut donner du temps au temps et faire les choses bien. Cinq ans, ce n'est pas long pour le projet, on n'a jamais menacé de dire que ce sera peut-être huit ans, on ne l'a pas dit et honnêtement il ne me semble pas non plus que cela transparaisse dans le rapport. Par contre, d'y aller tranquillement, sans pressions, sans menaces et en emmenant la population avec nous, on l'appelle de nos vœux les plus chers et, pour cela, nous avons besoin de cet outil-là : une zone réservée. C'est aussi une zone réservée pour dire que nous voulons changer l'affectation et, en ça, on l'accepte. C'était une zone villa, certes pas utilisée depuis que le plan

d'extension existe, ce n'est plus ce que l'on souhaite, on souhaite faire mieux, offrir un parc attenant au ruisseau des Baumettes, mais aucune pression n'est nécessaire et n'est surtout bonne pour la construction de la Ville. Donc, nous rejetons cet amendement, nous vous proposons de le refuser pour pouvoir aller de l'avant en toute sérénité.

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

L'amendement du PLR ne demande pas ce que vous venez de dire, il ne demande pas une précipitation des choses, il demande tout simplement d'entamer les discussions dès 2024 et non lors de la prochaine législature et de construire un plan de quartier !

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je voulais me permettre de réagir sur le propos de M. le Syndic. Si je vous ai bien entendu, vous avez mentionné que, pour cette parcelle, vous avez été contacté et que le montant proposé était trop élevé pour que la Municipalité puisse décider d'acquérir ce terrain, c'est correct ? Alors, j'ai un problème, parce qu'en séance de commission, ce n'est pas ce qui nous a été communiqué et ce n'est pas ce qui figure dans mon rapport, j'aimerais juste que l'on reclarifie devant l'ensemble du Conseil.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Ce que j'ai compris : nous n'avons pas été sollicités... c'est juste que nous n'avons pas été sollicités pour l'achat. Nous avons fait une proposition, oui qui n'avait rien à voir. Mais ce qu'a dit M. le Syndic tout à l'heure c'est dans un autre cas où nous avons été sollicités et où on voit que les prix prennent l'ascenseur et que c'est malsain. Nous luttons aussi contre cette pression immobilière, cette pression foncière et c'est en mettant un peu de calme qu'on y arrivera.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous remercie pour cette précision. De fait, j'avais effectivement une autre question par rapport à ce que M. Clément avait annoncé, c'est la question suivante : si un acquéreur acquiert un terrain, est-ce que le fait de proposer une zone réservée pendant un certain laps de temps va faire qu'en finalité on a une marge de manœuvre sur le prix des appartements construits qui sera proposé aux futurs locataires ou le fait d'avoir cette zone réservée qui est créée cela nous permet d'avoir un laps de temps, je vous entends bien, mais je pense que tout un chacun ici on a envie d'avoir des appartements pour être accessibles à tout le monde. Je me pose simplement la question, je ne vois pas actuellement le rapport entre la constitution d'une zone réservée et l'impact que l'on peut avoir sur un propriétaire par rapport au prix qu'il va proposer une fois qu'il aura réalisé les appartements mis en location. Est-ce qu'il y a un rapport de cause à effet ou pas ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mon propos est de dire deux choses : on a mis dans la Ville de Renens un certain nombre d'obligations par rapport à la construction de logements, on veut des logements à loyers modérés notamment. Je dis juste qu'aujourd'hui on a une Ville qui grandit, Mme Maystre a dit le nombre de quartiers qui se construisent, on a Les Entrepôts, on a Malley, on a, demain, La Savonnerie etc... On accueille beaucoup de personnes et avoir un toit c'est bien, un logement, c'est bien, mais, pour notre Ville, ce qui est essentiel aussi c'est d'avoir de la qualité, cela fait partie du projet. On se bat régulièrement contre des promoteurs. Le foncier aujourd'hui, c'est une sorte de poule aux œufs d'or où on veut maximiser les profits, les appartements sont de petite taille, les locations sont élevées et on a de la peine à avoir des surfaces communautaires pour le vivre-ensemble. Il y a des grands quartiers qui se font, on doit se battre une année pour avoir une salle communautaire de 80 m² qui sera éventuellement accessible, moyennant un processus assez compliqué, et quand on fait ça, on est déjà assez contents. Donc, ne nous leurrions pas, aujourd'hui l'immobilier est une source de rendement pour beaucoup de personnes et il y a des familles qui n'arrivent pas à payer les loyers requis. Combien de fois avons-nous parlé ici du coût des logements à Renens et

de la difficulté pour certaines familles d'y accéder. Mais l'autre thème c'est bien sûr un logement acceptable, mais des infrastructures avec. On va rénover le stade de foot, pendant quelques temps on aura des terrains en moins, dans les écoles on va faire Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz, mais déjà on nous annonce que les enfants qui arriveront seront nombreux : on a un centre pour migrants qui est annoncé dans le quartier qui nous fera aussi chercher des salles de classe. Avoir un toit c'est bien, mais pouvoir avoir une activité proche de chez soi, pouvoir avoir des clubs, se rencontrer, pouvoir avoir un peu d'activité physique, consulter une bibliothèque, ce sont des choses essentielles. On ne veut pas être une cité-dortoir et satisfaire à quelques promoteurs qui veulent faire vite parce que maintenant les logements sont rentables. On se bat aussi pour que tout ne soit pas, et ça c'est une vraie bagarre, tout ne soit pas du logement. Aux Entrepôts pour garder les rez-de-chaussée avec des surfaces qui soient artisanales ou autre, les prix sont tellement élevés que personne n'occupe la surface et qu'on a une demande de dérogation quelques semaines plus tard disant : regardez, on a voulu de l'emploi, on n'a pas pu alors on y a mis un logement. Ce n'est pas ça, ce n'est pas notre vision de la Ville. On veut aussi que la circulation soit apaisée, on veut que l'on puisse faire des pistes cyclables, on a mille projets autour de ceci et, clairement, nous considérons, eu égard à tout ce que l'on a construit ces quelques quinze, vingt dernières années, que nous avons fait notre travail en termes de LAT, on accueille du monde, mais pas n'importe comment. Il nous faut de la qualité, il nous faut des écoles, il faut une salle de spectacles que l'on va refaire... enfin, tous les préavis que vous avez vu, c'est énorme. Accompagner ce projet aujourd'hui c'est trop, c'est trop vite et je croise beaucoup de gens qui me disent : « quand est-ce que vous allez mettre un peu le frein à Renens, parce que vous faites beaucoup de choses, on aimerait une fois être un peu apaisés, vivre une pause ». Voilà, c'est un peu ça, c'est pour ça. Mais par rapport au fait de faire un moratoire et de construire un quartier de qualité, cela ne va pas avoir un impact sur le prix des logements, finalement, à ma connaissance.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous remercie pour ces précisions.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Monsieur le Syndic, j'ai bien écouté vos paroles, mais j'ai un peu de craintes, vu que vous abordez l'aspect financier, que la décision que vous prenez aujourd'hui fasse effet boule de neige. Vous croyez bien que tout promoteur qui achète a des actionnaires derrière qui veulent des dividendes, qui veulent des revenus et donc, bloquer un achat à 90 millions pendant cinq ans, vous pouvez bien croire que cela va faire grincer des dents à tous les actionnaires qui sont derrière. Ne croyez-vous pas qu'en poussant à voter votre postulat et refusant l'amendement pour qu'aujourd'hui on commence gentiment à travailler, à planifier les choses, vous ayez l'effet inverse, ça veut dire que vous allez avoir un promoteur qui va avoir les dents encore plus longues et qui va chercher à revenir dans ses chiffres noirs les plus vite possible en ne respectant éventuellement pas ce que l'on désire, c'est-à-dire des loyers modérés, des loyers subventionnés et qu'au contraire, il va se refuser à toute négociation avec la Municipalité sous forme de vengeance.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Je sais que la spéculation est quelque chose de super chouette, qu'on fait beaucoup d'argent avec la spéculation et on se souvient de 2008 où il y avait vraiment cette volonté de construire beaucoup et il y a eu une bulle qui a éclaté à l'ouest. Le fait de spéculer sur des terrains c'est quelque chose qui rapporte en effet gros à quelques-uns et qui peut amener pas mal de perturbations. Tel que moi je le perçois, il y a des gens qui demandent beaucoup de places de parking, de crèches, de logements et il est vrai que si on regarde Renens, Renens est en train de faire énormément, mais Renens ne peut pas tout faire. Si on se transforme actuellement en zone de spéculation pour avoir des villas, des immeubles, des crèches, on n'arrivera à rien. A mon sens, le fait de prendre du temps comme le propose la Municipalité, le fait de dire ok où est-ce qu'on

va ? non, on ne va pas céder aux sirènes des actionnaires qui disent « regarde on peut faire de la spéculation ». Mais plutôt on va faire en sorte que la population soit bien encadrée, soit protégée, faire en sorte de dire : « attends, plutôt que de spéculer sur un terrain, on va plutôt construire un peu plus loin et améliorer l'offre de transports publics » je ne dis pas que c'est ce qu'il faut faire, je dis juste que le fait de prendre le temps de regarder, de réfléchir... on a la chance d'avoir une Municipalité qui prend le temps de réfléchir, bon Suisse, ça ça fait plaisir.... Hâte-toi lentement. Je pense que dans cette situation actuelle, où la spéculation, où le fait de gagner un max de pognon, un max de dividendes le plus vite possible nous met en danger, le fait d'avoir une Municipalité qui est d'accord de se hâter lentement, pour certains trucs, c'est une chance et il faut, en ce sens, témoigner de notre confiance à la Municipalité. Sachant, qu'à côté de ça, la Municipalité n'est pas en train de ne rien faire, vu qu'on a je pense un bon 90% de la surface de la Ville qui est en travaux avec le tram, Malley etc... On sait que vous faites beaucoup, et je pense qu'on peut vous remercier de faire les choses aussi sans précipitation.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

J'aimerais revenir sur l'amendement qui a été déposé ce soir. La première demande à ce que les négociations prennent déjà en 2024, je crois que les négociations sont déjà en cours, elles sont déjà en discussion entre le nouvel acquéreur et la Municipalité ; on voit bien qu'il y a des désaccords, c'est ce qui se passe dans une procédure de négociations. Je pense que cette partie-là n'a pas besoin d'être là, les négociations sont déjà en cours. Ensuite, Renens est la ville la plus dense de l'Ouest lausannois, on a beaucoup de chantiers en cours, on en a deux sur la mobilité, on a un plan de quartier de La Savonnerie qui devrait, j'espère, bientôt commencer un jour, on a des travaux actuellement à la gare de Prilly-Malley, notamment avec un bâtiment qui est sur le territoire de Renens, on a des rénovations qui sont prévues ici, on a énormément de chantiers, on a besoin de beaucoup de ressources pour suivre ces travaux. Aujourd'hui, si on veut faire un plan de quartier, on ne peut pas sortir ces ressources-là et avoir un plan de quartier qui vient demain. C'est pour cela que je pense que ce n'est pas raisonnable de fixer une date dans cet amendement. Je peux comprendre l'intention, je peux comprendre le souhait du PLR qu'il faille avancer, et pas juste attendre de voir les petits papillons passer devant l'Avenue des Baumettes, je l'entends, mais je pense que mettre une date dans cet amendement c'est dangereux : on essaie de limiter les coûts, on l'a vu récemment au dernier budget, on a essayé de faire des amendements pour baisser les coûts de la Commune. Si on veut baisser les coûts, on ne peut pas sortir un plan de quartier du jour au lendemain. Je reviens également sur votre calcul par rapport à l'imposition sur le droit de mutation, je ne vais pas remettre en cause les chiffres, je n'ai pas fait le calcul, je pense que vous avez raison sur le montant ; néanmoins, on a deux écoles qui doivent être rénovées et qui sont en attente, on n'arrive pas à les construire, on n'est pas prêts à les construire... si aujourd'hui on a un nouveau plan de quartier avec la superficie qui est prévue au Pallettes, on devra construire peut-être trois, voire quatre écoles.. Il nous en manque déjà deux et on veut avoir encore plus d'habitants, plus d'écoles. Je suis d'accord, il faut que l'on densifie là où il faut densifier, mais il ne faut pas aller trop vite, c'est pour ces raisons que je vous invite à refuser l'amendement et que je vous invite à accepter le préavis avec les conclusions non amendées.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Toujours sur le même sujet, en fait ce n'est pas un amendement. Des villas, des immeubles, des commerces, des crèches, ok, mais je dirais à la Municipalité, même si c'est encore tôt, pensez aux mains vertes, à la permaculture, aux jardins familiaux, il y a beaucoup de demandes pour cultiver des potagers.

- **M. Maythm Ghazi, Les Vert.e.s**

Je rejoins aussi mon Collègue et Chef de groupe pour son discours. Ecoutez, ce qui est important à savoir aujourd'hui, c'est vis-à-vis de cette densité. Renens, on l'a vu, est devenue « the place to be », je pense qu'on parle tous anglais, c'est le lieu où on veut tous être, ne l'oubliez pas. Nous

ça fait longtemps qu'on est là, on est issus d'ici, on connaît aussi Renens par rapport à sa mixité, je parle huit langues aujourd'hui, merci Renens. Par rapport à ça, je voulais vous dire que l'on a un plan de quartier, ce serait mes voisins, j'habite aux Baumettes. Je ne vous parle pas aujourd'hui de la situation avec ce qui se passe dans l'Avenue des Baumettes et sur la Route de Cossonay, mais aussi des heures de trafic où c'est très très dense, où c'est très compact. J'aimerais surtout soulever un point qui est très important, c'est par rapport à qu'est-ce qu'on est prêts à mettre en œuvre sur ce projet par rapport à l'après, l'après projet. Parce qu'en fait, mon fils aîné joue dans un club où il y a exactement 350 juniors qui sont sur la touche, c'est un club de foot, 350 juniors sur une liste d'attente parce qu'on a densifié, je ne parle pas que de Renens, je parle aussi des communes avoisinantes, je parle de la Ville de Lausanne aussi et je ne parle pas que du football, je parle de sport de toute nature, des APEMS, des écoles, des emplois, il faut vraiment prendre du recul par rapport à ce projet. Ma question envers vous est : sur les cinq ans de parenthèse, où on garderait le droit de regard, le groupe de travail sur ces cinq ans, on étudierait toutes les hypothèses à côté ? pour le sport, la cohésion, les APEMS, les garderies, les écoles ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Oui, cela fait partie de l'accompagnement d'un plan de quartier, c'est que l'on doit réfléchir aux équipements et cela nécessite du calme et cela nécessite de s'adapter à la situation. Nous avons aujourd'hui, déjà, deux quartiers qui sont en réflexion et nous ne pensons pas pouvoir en absorber un nouveau, on l'avait d'ailleurs écrit assez clairement dans le programme de législature, qu'il y avait une priorité claire pour le quartier de Malley et ensuite terminer La Savonnerie que nous avons entamée avant. Donc oui, cela fait partie, mais cela nécessitera l'accompagnement et le temps qu'il faut, ne serait-ce que pour une école ou une APEMS, et cela a été dit tellement clairement que nous avons aujourd'hui le collège de Verdeaux à porter qui va répondre à des besoins que l'on a déjà et il ne faut pas multiplier les projets à ce niveau-là, vous avez parfaitement raison.

- **M. Maythm Ghazi, Les Vert.e.s**

Ma deuxième question : du moment où on donne le « go », on compte quoi ? une année et demi, deux ans pour monter un quartier ? En tout et pour tout, conduction des travaux ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Alors, là encore cela dépend pleinement du contexte et du propriétaire. Une planification cela prend je pense deux ans et après il y a des enquêtes et tout le temps de construction, donc cela met bien cinq, six, sept ans.

- **M. Maythm Ghazi, Les Vert.e.s**

Dans ces cinq, six, sept ans on arrive à palier à tous les besoins de ce projet ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

C'est ce qu'il faudra voir, il faudra se donner les moyens et cela en demande, j'aimerais le dire, cela en demande. Une démarche participative fait aussi partie de ces démarches en amont et celle-là aussi il faut la faire bien.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Beaucoup de gens se sont succédés au micro pour un sujet qui, je n'en doutais pas, allait susciter beaucoup de réactions. J'ai entendu parmi les gens qui se sont succédés quelqu'un dire qu'on avait une Municipalité qui réfléchissait beaucoup et qui était très intelligente... eh bien je suis un petit peu déçu parce que cette zone de la pépinière Meylan existe depuis des décennies, depuis des décennies on sait que cet endroit est voué à s'éloigner à cause du terrain, depuis des

décennies on aurait pu préparer ces plans de quartier. Tout d'un coup le propriétaire change de main et hop ! c'est la panique à bord. Pour quelqu'un qui réfléchit et prédit tant à long terme, c'est un peu un gros raté. Ensuite, nous avons différents camps qui s'affrontent entre ceux qui veulent laisser faire le promoteur et ceux qui veulent le contraindre à travers un plan de quartier, j'aurais bien envie de laisser la Municipalité décider de l'aménagement de cette parcelle, le problème, c'est que les réalisations passées de Renens ne m'inspirent pas tellement confiance sur sa capacité à réaliser quelque chose qui soit au bénéfice des habitants. Le 10A de la Rue de Verdeaux est tellement laid qu'il a suscité une pétition contre le projet, la Rue de l'Industrie où un immeuble de béton s'est échoué et la Rue de Lausanne avec un paquebot tellement long qu'on ne sait même plus combien de ponts il a. Et ça ce sont les dernières choses que la Municipalité a faites. Je sais qu'on aime beaucoup le béton, mais entre les uns qui veulent des cubes de béton, les autres qui veulent des cubes de béton en sachant si c'est subventionné, moi je ne vois rien de séduisant là-dedans. Donc, je me dis que, si j'ai bien compris peut-être à tort, la classification actuelle en zone villas, ma foi, elle me convient parfaitement.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

En reconnaissant la nécessité de discuter avec tout promoteur comme vous l'avez bien souligné, c'est un projet de construction sur une commune, je suis d'accord avec vous, absolument, il faut avoir des discussions à ce sujet. Néanmoins, je pense qu'il ne doit pas entrer dans les discussions sur le plan d'affectation et le préavis porte, notamment, sur cet aspect. Or, je remarque aussi que, dans la commission, huit commissaires sur neuf ont accepté ce préavis avec une abstention. Donc, je pense que le travail a été fait, les discussions ont été faites et comme mon préopinant, je vous invite à accepter ce préavis sans amendement.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

En fait, j'ai deux réflexions majeures avec ce que je viens d'entendre. La première c'est que j'ai l'impression que la moitié voire les trois-quarts du Conseil communal pense que si cette zone réservée n'est pas acceptée, les pelles mécaniques vont débarquer après-demain ou le mois prochain. Rassurez-vous, ce ne sera pas du tout le cas parce que la Municipalité qui est en voie de finition de son PACOM a décidé avec sagesse et raison de sortir cette parcelle du PACOM et de la lier à un futur plan de quartier, respectivement un plan partiel d'affectation, ce qui est une très bonne chose d'ailleurs. Ce qui veut dire, je pense, que Mme Golaz-Grilli ne va pas être fâchée si la Municipalité met cinq ans et demi ou six ans pour faire un plan de quartier mais qu'elle fasse quelque chose. Et j'ai un petit peu le sentiment, j'espère que ce n'est pas vrai, mais le sentiment qu'il y a c'est de dire : « repousse à après-demain ce que tu n'as pas envie de faire demain ». Et en fait, je crois que c'est là-dedans et on l'a bien senti aussi par rapport aux interventions, c'est que les gens sont agressés par cette parcelle et ils ont envie que quelque chose se passe et quelque chose se passera de toute façon, un jour ou l'autre et cela prend quand même du temps. Parce que, si on fait un petit décompte, un plan de quartier c'est pas aussi vite que ça, même si le service de l'urbanisme est super efficace, je pense que pour une taille comme ça, où il faut intégrer en tous cas 50 à 60% de la surface en zone verte, ne pas tout bétonner, regarder les équipements communautaires, regarder les besoins scolaires, en UAPE etc... je pense qu'au bas mot, il faut quatre à cinq ans, voire peut-être plus ; ensuite, dès que c'est bien, le promoteur va certainement faire un concours, là, vous rajoutez deux ans ; après, il y a les mises à l'enquête, et avant qu'il y ait le premier coup de pioche, vous pouvez compter dix ans ; pour construire un quartier comme ça, il faut trois à quatre ans. Si on additionne tout ça, sans zone réservée, avant quatorze ou quinze ans il n'y a aura de toute façon pas un locataire qui sera dedans. Ce n'est pas en disant qu'on accepte cette zone réservée que demain ou après-demain les pelles mécaniques vont débarquer. Et je pense que c'est bien, dans le prolongement du PACOM actuel qui comporte néanmoins certaines bonnes choses, que l'équipe qui l'a fait continue et continue à mettre en place les instruments pour demain avec ce plan de quartier. Le mettre en zone réservée, cinq ans, huit ans, ce sera probablement des équipes complètement différentes qui vont devoir tout reprendre à zéro et ça, je trouve très dommage par rapport au boulot qui s'est fait par rapport à

ce plan de quartier. En plus de ça au niveau timing, je dois dire, M. le Président, je n'ai aucun intérêt, si ce n'est peut-être celui d'être vice-président de la SCHR et très probablement que c'est la tendance, le plan de quartier comportera des LUP et par rapport à la SCHR, il y a un intérêt évident : premièrement par rapport à des LUP, deuxièmement par rapport au quartier des Biondes voisin dont les bâtiments ont plus de 50 ans et commencent à montrer sérieusement des coups de fatigue. Les 120 logements des Biondes qui devront être rénovés lourdement, voire très lourdement, au niveau timing cela tomberait assez bien avec la construction de ce plan de quartier. Ce sont aussi des opportunités qui sont super intéressantes pour la Commune. Maintenant, je veux bien dire qu'on va réfléchir, si on met en zone réservée. Par contre, on peut aussi réfléchir en ne le mettant pas en zone réservée et en prenant tout le temps. En sachant que de toute manière dès que le plan de quartier sera fini, il sera soumis à l'acceptation du Conseil communal, donc vous, Mesdames et Messieurs, vous aurez toujours la main par rapport à ça, au oui ou au non. Pour ces raisons, moi je vous demande quand même d'accepter cet amendement.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée je mets au vote l'amendement suivant :

La Municipalité et ses services s'engagent à entamer activement le dialogue avec le propriétaire en vue de la mise en place d'un projet dans la zone « Les Palettes » et à démarrer les études nécessaires dès cette année 2024 afin d'établir un plan de quartier dans les 5 ans

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

C'est à une large majorité que l'amendement est refusé, j'invite Mme Negri Capt à nous faire lecture des conclusions.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N°55-2023 de la Municipalité du 27 novembre 2023,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE le plan d'affectation P44 » Zone des Palettes ».

ACCEPTE la réponse à l'opposition formulée à l'encontre du plan d'affectation P44.

LEVE l'opposition formulée à l'encontre du plan d'affectation P44.

- **M. le Président**

Merci Madame Negri Capt. Je mets au vote les conclusions

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

**C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT
ACCEPTÉES**

Je remercie Mme Negri Capt et sa commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission - Préavis No 57-2024 - Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 14 - « Ch. des Esserts/Bois »

- **M. le Président**

J'invite Mme Marie Claude Kohler, Présidente-rapporteur, à venir faire lecture de son rapport

- **Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s**

Mme Kohler fait un résumé du rapport. Le rapport in extenso est inclus au présent procès-verbal

La commission s'est réunie le lundi 5 février 2024, à 19h00, à la salle de conférence du Centre technique communal, rue du Lac 14.

Elle était composée de Mmes Sandra MARTINELLI, Marie-Claude KOHLER (présidente-rapporteur) et de Mrs Jean-François CONSTANT, Jonas KOCHER, Robert MULOPO KAPITA (absent), Benoit GRÉGOIRE, Dylan MONTEFUSCO, Mehmet KORKMAZ et Philippe HERTIG.

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta MAYSTRE, Conseillère municipale, accompagnée de Monsieur Christophe SARDA, Chef du service infrastructures.

Remarque préalable

Ce préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice (membres de l'Entente Mèbre-Sorge), les travaux de réhabilitation du secteur 14 du collecteur Sorge, situé sur le territoire de la Commune d'Ecublens, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux.

Contexte général

Mr Sarda et Mme Maystre rappellent que l'Entente Mèbre-Sorge est constituée de cinq Communes, elle date de 1967, est régie par une convention qui a été réactualisée en 2015.

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge a été construit en 1965, il mesure 11 km et comprend 3 secteurs : Mèbre, Sorge et Chambronne. En 2003, l'Entente mandate un bureau d'ingénieurs pour évaluer l'état de l'ouvrage. Des problèmes d'obstruction, d'érosion et d'étanchéité sont mis en évidence, ce qui entraîne un risque de pollution par exfiltration des eaux usées et une surcharge inutile de la station d'épuration à cause de l'infiltration d'eaux claires dans le réseau.

Un programme de rénovation est établi. La valeur totale de remplacement est évaluée à 30 millions. Le financement est réparti entre les Communes de l'Entente selon une clé de répartition et les travaux s'effectuent par tronçons.

Spécificités du secteur 14

Le présent préavis concerne la réfection du 14^{ème} tronçon sur un total de 19. Treize secteurs ont donc déjà été rénovés. Une particularité de ce tronçon est la découverte fortuite d'une galerie

technique qui daterait de 1958. Elle présente des problèmes d'étanchéité, n'est pas accessible depuis la réfection de la chaussée et risque de s'effondrer. On se trouve dans l'obligation de la combler avec du sable, ce qui représente un surcoût.

Questions :

Q1 : Comment est calculée la clé de répartition ?

Selon la convention actuelle, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, la règle de répartition des frais de remplacement et d'entretien est basée sur deux critères déterminants :

- Les volumes annuels de consommation d'eau potable par bassin versant
- La longueur d'utilisation des tronçons des canalisations de l'Entente.

Q2 : Le Canton finance-t-il quelque chose ?

Non, c'est de compétence communale

Q3 : N'existe-t-il pas un seuil minimum ? Une des Communes participe vraiment très peu au financement ?

Non, il n'y a pas de seuil. C'est le résultat de calculs établis dans la Convention.

Q4 : Le préavis doit passer dans les 5 Communes de l'Entente. Sait-on s'il a déjà été approuvé dans les autres Communes ?

Il semble que Renens soit parmi les dernières communes à le traiter. On est dans les délais, mais un retard ou un report pourrait avoir des incidences fâcheuses.

Q5 : Qui sont les personnes qui participent à l'Entente ? Où a-t-elle son « siège » ?

Il y a deux délégués par Commune. Le boursier communal de Crissier en est le caissier. Les séances ont lieu à Crissier.

Q6 : Comment se fait-il qu'on découvre par hasard une galerie technique de 18 mètres de long ?

A l'époque, on ne répertoriait pas systématiquement tous ces ouvrages, ou alors on ne conservait pas les archives. Les plans n'indiquent pas nécessairement tout ce qui existe, et il n'est pas rare d'avoir des surprises.

Q7 : p.6 du préavis, que signifie « tout ou partie de l'impôt préalable sur l'investissement pourra être récupéré » ?

La question est pointue. Il est proposé de se renseigner pour donner une réponse précise. Un commissaire fait référence à l'art. 28 de la LTVA, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, qui stipule que l'assujetti peut déduire certains impôts préalables dans le cadre de son activité entrepreneuriale.

Q8 : p. 3 du préavis, il est écrit qu'un montant d'environ 3 millions de francs reste à investir. Ce chiffre a été actualisé en 2022, à quel point est-il précis ?

Les coûts avaient été sous évalués à l'époque. Ces 3 millions, c'est l'estimation actuelle pour les travaux qu'il reste à effectuer. Il s'agit d'un ordre de grandeur.

Q9 : Le préavis indique une diminution de la pollution, est-ce qu'on a des chiffres ?

Oui. On peut consulter les rapports cantonaux sur internet.

Plus spécifiquement, un commissaire a voulu savoir ce que signifiait en page 6 du préavis la phrase que je vais vous citer : « tout ou partie de l'impôt préalable sur l'investissement pourra être récupéré ». Cette question était relativement pointue et Mme la Municipale a proposé de se renseigner pour donner une réponse précise après coup et je vous lis cette réponse maintenant :

L'activité liée au réseau d'évacuation des eaux est un domaine qui est assujéti à la TVA. Cela ouvre le droit de pouvoir récupérer la TVA que les fournisseurs nous facturent. On parle alors d'impôt préalable récupérable. Cela comprend également les investissements en lien avec cette activité. Par contre, il nous arrive d'encaisser des subventions ou autres participations des collectivités publiques pour des investissements liés aux collecteurs. Dans cette hypothèse, nous devons réduire proportionnellement l'impôt préalable récupérable. C'est pourquoi, nous parlons de manière générale dans le préavis que « tout ou partie de l'impôt préalable sur l'investissement pourra être récupéré ».

Si je résume grossièrement cette phrase il existe donc un droit de récupérer la TVA, mais dans les cas où on encaisse des subventions pour les investissements l'impôt préalable récupérable diminue proportionnellement au montant des subventions, cela explique cette phrase dans le préavis à laquelle on n'avait pas pu répondre directement lors de la commission.

Délibération de la commission

Les travaux à financer s'inscrivent dans la continuité d'un projet nécessaire, déjà bien avancé et dont on mesure les effets positifs (diminution de la pollution, meilleure gestion de l'eau).

La Commission des finances a accepté les incidences financières de ce préavis.

La présentation et les réponses aux questions des commissaires apportent les éléments nécessaires et ne soulèvent aucun point discutable.

Après une brève délibération, la commission accepte, à l'unanimité des membres présents, les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

Je vous remercie Mme Kohler et j'ouvre la discussion sur ce rapport de préavis.

- **M. le Président**

La parole n'étant pas demandée j'invite Mme Kohler à nous faire lecture des conclusions.

- **Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s**

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis intercommunal N°57-2024 de la Municipalité du 15 janvier 2024,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 14 « Ch. des Esserts/Bois ».

ACCORDE à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 620'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 6 ci-dessus.

ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de CHF 182'466.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 5 à 6 ci-dessus.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.1086.5010 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 14 « Ch. des Esserts/Bois ».

- **M. le Président**

Merci Mme Kohler. Je mets au vote les conclusions du préavis :

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

C'EST A L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Je remercie Mme Kohler et la commission pour leur travail et passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission – Préavis No 58-2024 - Politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine artistique et réponse au postulat intitulé : « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens »

- **M. le Président**

J'invite M. Roland Delapierre, Président-rapporteur, à venir faire lecture de son rapport

- **M. Roland Delapierre, UDC**

M. Delapierre fait un résumé du rapport. Le rapport in extenso est inclus au présent procès-verbal

La séance du lundi 12 février 2024 se déroule au Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, rue de Lausanne 21, elle débute à 20 :10

Lors de cette séance, sont présents :

Municipalité : Clément Jean-François, Syndic, Jaccard Nathalie, Municipale, Klotz Luca, stagiaire en Histoire et Histoire de l'art, Michelle Dedelley, cheffe de service

Membres de la Commission : Mmes & MM. Baquero Cristina, Berseth Verena, Chambaz Marc, Duperrex Gérard, Hertig Philippe, Martinelli Sandra, Rossel Muriel. Storari Chiara, Delapierre Roland, président/rapporteur.

M. J.-F. Clément, remercie toutes et tous de s'être déplacés pour un préavis d'importance qui présente 2 axes, soit de mettre en valeur et en évidence le patrimoine artistique de la commune de Renens et d'en prendre soin.

Mme N. Jaccard, Municipale, prend la parole et, après en avoir reçu l'autorisation du président de la séance, explique comment la soirée va se dérouler.

Elle passe ensuite la parole à M. L. Klotz qui s'est occupé de documenter le présent préavis. C'est pourquoi il en présente les différents éléments d'une manière précise et complète.

Après lecture du préavis et écoute de la présentation de M. L. Klotz, nombreuses questions sont soulevées par les commissaires.

Elles sont principalement en rapport avec le projet du livre (catalogue) à établir qui, selon la commission, doit être aussi publié sous format électronique permettant ainsi un plus grand rayonnement et une actualisation facilitée.

Plusieurs questions relatives aux prérogatives et fonctionnement de la Commission culturelle sont également posées (critères, statuts).

La description des coûts (pt. 5) et les incidences financières (pt. 6) suscitent également des questions.

Le représentant présent de la Commission des finances communique l'acceptation des incidences budgétaires et les remarques de ladite commission.

Quelques autres questions sont posées par les commissaires qui désirent obtenir un complément d'information par rapport au préavis, notamment sur la détermination de la valeur assurée des œuvres.

Toutes les réponses reçues sont claires et motivées. Elles n'entraînent aucune contestation à l'encontre du préavis.

La présentation du projet étant terminée, Mmes N. Jaccard et M. Dedelley ainsi que MM. J.-F. Clément et L. Klotz quittent la salle et les Commissaires débattent de l'ensemble du préavis. Ils relèvent que :

- Le préavis est clair et bien présenté.
- Toutes les questions posées par les commissaires ont reçu des réponses claires et motivées.

Néanmoins, la Commission émet 2 vœux, à savoir :

1. En ce qui concerne l'élaboration du livre (catalogue), qu'un montant soit alloué à la relecture des textes par un *rédacteur professionnel* au niveau du français et de la syntaxe.
2. Que ledit livre soit également publié en ligne sous format électronique sur le site de la commune. Ainsi il pourra être régulièrement mis à jour.

A la suite de ce débat, le préavis no 58-2024 est accepté à l'unanimité par la Commission.

Le Président de la Commission lève la séance à 21 :30.

- **M. le Président**

Je vous remercie M. Delapierre et j'ouvre la discussion sur ce rapport de préavis.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

En tant que représentante des commissaires de cette commission qui, dans un premier temps, je ne vous le cacherais pas, pensaient ne pas accepter de signer le rapport, je vous transmets notre position :

- Nous ne voulions pas signer ce rapport car nous le trouvons beaucoup trop pauvre. Il ne renseigne pas sur la teneur de notre riche discussion, ni sur les questions posées et les

réponses apportées. Il ne permet donc pas aux Conseillers communaux n'appartenant pas à cette commission de se positionner correctement quant à ce préavis.

- Par ailleurs, nous ne disposons que de trop peu de temps pour réagir dans les délais
- Aucun d'entre nous ne remet le contenu du préavis en question (il a d'ailleurs été accepté à l'unanimité par la commission) ; il ne s'agit donc que du rapport que nous remettons en question. C'est la raison pour laquelle nous renonçons, après discussion, à un renvoi de l'objet pour un complément de rapport au prochain conseil, afin de ne pas freiner le travail du dicastère concerné.

Rejoignant les propos du Président du Conseil de tout à l'heure, nous souhaitons qu'à l'avenir :

- Les présidents de commissions fassent des rapports complets incluant au moins les questions de la Cofin et des commissaires ainsi que les réponses données.
- Que les présidents l'envoient rapidement aux commissaires afin qu'ils puissent disposer de plusieurs jours pour apporter leurs remarques.

Un problème analogue ayant déjà surgit plusieurs fois lors des derniers Conseils, nous rappelons aux groupes politiques concernés que, lorsqu'on a une présidence de commission, on se donne les moyens de rédiger un rapport répondant aux attentes d'un Conseil Communal. Renens est en effet une grande Commune, a un Conseil de 80 personnes et que la moindre des choses est de respecter leur temps précieux et également la démocratie. Nous rappelons également que la secrétaire du Conseil peut être sollicitée, le cas échéant.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'avais juste une question, je m'interrogeais pour plusieurs raisons, économiques, écologiques, mais surtout de mise à jour de contenu des informations. Pourquoi le catalogue ne serait pas disponible uniquement en ligne, mais en faire une version papier qui, finalement, ne va pas suivre de manière aussi complète qu'un inventaire qu'on peut avoir en ligne et qui serait consultable, voire agrémenté etc... Peut-être que, au vu de ce qui vient d'être dit, cela a été discuté dans la commission, mais comme cela ne transfigure pas sur le rapport, je me permets de poser la question.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Oui, cela a été discuté en commission, mais je vous réponds très volontiers. L'idée du catalogue, c'est aussi de le garder pour les archives et après, la mise à jour sera faite au fur et à mesure au niveau du site internet, mais c'est aussi pour avoir un objet qui relatera les œuvres d'art et ce sera en ligne que ce sera mis à jour.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée j'invite M. Delapierre à nous faire lecture des conclusions

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis no 58-2024 de la Municipalité du 22 janvier 24

Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse au postulat « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens ».

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 6 du présent préavis pour un montant total de CHF 27'800.-- TTC répartis dans les différents comptes de la section No 5000 – Service administratif CJAS.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2025 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 6 « Incidences financières ».

- **M. le Président**

Je mets au vote les conclusions du préavis :

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

**C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT
ACCEPTÉES**

Je remercie M. Delapierre et la commission pour leur travail et passe au point 15 de l'ordre du jour.

**15. Rapport de commission Préavis No 59-2024 - Projet « Ouest Rénove » -
Demande de crédit de CHF 75'700.- TTC**

- **M. le Président**

J'invite M. Rachid Taaroufi, Président-rapporteur, à venir faire lecture de son rapport

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

M. Taaroufi fait un résumé du rapport. Le rapport in extenso est inclus au présent procès-verbal

La commission pour le préavis 59-2024 s'est réunie le 21 février 2024 à 19h00 au Centre technique communal.

Elle était composée des commissaires ci-après :

- Mme Elisabete Cunha, M. Pascal Golay, M. Benoît Grégoire, M. Luis Guedes, M. Mehmet Korkmaz, M. Dylan Montefusco, M. Sylvain Richard, M. Rachid Taaroufi, Président-rapporteur

Excusée :

- Mme Colette Racloz

La Municipalité était représentée par :

- Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale, Mme Tinetta Maystre, Municipale, Mme Caroline Tacchini, adjointe au Chef du service Gestion urbaine - Développement durable

Préambule

Le présent préavis est le premier présenté dans le cadre du Plan climat. Il est l'une des premières actions qui cible les bâtiments comme celle de l'action Eco-logement déjà en cours.

La Municipalité ne possède pas de moyen légal pour contraindre les propriétaires de bâtiments à réduire la consommation trop élevée d'énergie. A l'instar de l'aide fournie aux locataires par

l'opération Eco-Logement, la Municipalité, accompagnée des communes de l'Ouest Lausannois, cible dans ce préavis 146 bâtiments de plus de 500m² construits entre 1945 et 2000.

Le préavis décrit la solution clé en main créée par Romande Energie et déjà utilisée avec succès à Vevey et à Morges. Il s'agit d'un outil de décision qui permet d'augmenter le taux de rénovation en sensibilisant les propriétaires, en les accompagnant et en les mettant en relation avec les experts. Le même projet est en cours ou en développement dans certaines communes de l'arc lémanique. Le projet cible un ratio de 10%, soit une douzaine de bâtiments à Renens.

Le projet consiste à :

- identifier des bâtiments prioritaires et leurs potentiels ;
- mobiliser les propriétaires ;
- mettre en relation les propriétaires et les experts ;
- participer au Workshop ;
- accompagner les propriétaires au début du projet.

La Municipalité n'intervient ni dans les décisions prises par les propriétaires, ni dans le choix de leurs partenaires quant à la rénovation. Le projet dure 20 mois et coûtera Fr. 69'997 (HT) sur 2 ans. Romande Energie et ses partenaires ainsi que le SIE interviennent dans les différentes étapes du projet.

Questions (Q), réponses (R):

Remarque de la commission des finances

La commission des finances est d'avis que le crédit demandé aurait dû faire partie du crédit-cadre du plan climat. Elle déplore l'absence d'informations sur le calcul du devis du mandataire. Le montant que ce dernier recevra de Renens présente un caractère forfaitaire, opaque quant à la quantité et à la nature précise de ses prestations. La commission n'a pas non plus connaissance du travail à fournir par l'administration communale pour l'accompagnement du projet.

Elle recommande donc à la commission du préavis de s'enquérir des éléments qui composent le montant devisé par le mandataire ainsi que des tâches prévisibles qui seront du ressort de la ville.

Réponse

La Municipalité a répondu à ces questions dans la présentation du préavis. Pour plus de transparence, la commission du préavis a jugé nécessaire de joindre la présentation au présent rapport de commission.

Quant à la question sur le montant du travail de la commune non budgété, la Municipalité a répondu qu'il est difficile de le chiffrer car il sera inclus dans les tâches usuelles de ses services.

Questions (Q), réponses (R):

Q : Le projet peut-il être subventionné par la Confédération ?

R : La Confédération ne le subventionne pas car l'idée n'est pas nouvelle.

Q : Pourquoi choisir Romande Energie et non SIE ?

R : Romande Energie est la seule entreprise qui propose un projet abouti. Néanmoins, SIE reste un des acteurs privilégiés de la commune. Il est notamment actif dans l'opération Eco-Logement.

Q : Pourquoi le projet n'est pas financé par le biais du crédit-cadre ?

R : Initialement, le projet devait passer par un préavis intercommunal. C'est pourquoi Renens n'a pas jugé utile de l'inclure dans le crédit-cadre. Entre temps, les autres communes

(sauf Prilly) ont décidé de financer le projet par le biais de leurs fonds de développement durable.

Q : Qu'en est-il du risque d'échec en cas de non recevabilité par les propriétaires notamment à cause du financement ?

R : La Municipalité propose un projet qui a fait ses preuves dans d'autres communes. Le ratio ciblé est une douzaine de bâtiments sur 146.

Q : En choisissant Romande Energie et ses partenaires, la Municipalité ne ferme-t-elle pas le marché aux entreprises locales ?

R : La Commune a le droit de choisir les partenaires les plus appropriés pour présenter un projet, notamment dans les workshops. Romande Energie dispose de son propre catalogue pour assurer le succès du projet avec des coûts raisonnables.

Q : Le prix demandé n'est-il pas assez bas pour le projet ?

R : Il est basé sur ce qui a été fait dans les communes de Vevey et Morges. Il répond aux besoins d'accompagnement des propriétaires dans les étapes 1 à 5.

Q : En cas de succès, les propriétaires des petits immeubles ne se sentiraient-ils pas exclus du projet ? Pourquoi exclure les propriétaires des petits bâtiments ?

R : La rénovation des bâtiments concerne tout le monde. Ce projet concerne les grands bâtiments. Les propriétaires de petits bâtiments peuvent participer aux Workshop. La Municipalité rappelle qu'elle a déjà mis des moyens et continuera à les mettre à disposition cde ces derniers pour les informer et les accompagner à aboutir à des réflexions énergétiques.

Q : La commune accompagne-t-elle les propriétaires jusqu'au départ des travaux ?

R : Non, elle les accompagne uniquement jusqu'au départ de la réflexion avant le départ des travaux.

Q : N'y a-t-il pas un risque de hausse des loyers suite aux rénovations attendues ?

R : la Municipalité relève que la Loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL, art 13) et son règlement d'application (art 18) permettent au Canton d'exercer une surveillance dans le cadre de l'enquête. Le droit du bail s'applique également surtout pour les bâtiments plus anciens.

Q : Est-ce que les bâtiments de la commune sont concernés par le préavis ?

R : Non, seuls les bâtiments privés sont concernés.

Q : Comment la commune traite-t-elle le volet financier avec les propriétaires privés ? Comme elle ne peut pas subventionner les rénovations, informe-t-elle les propriétaires des possibilités de financement ?

R : Les possibilités de subventions seront expliquées dans les workshops. Toutefois, la commune n'interviendra pas dans le chiffrage de la rénovation ou dans les montants potentiellement subventionnés.

Délibération

Lors de la délibération, la commission est revenue sur plusieurs points, entre autres :

1. Risque de hausse des loyers.

La commission a noté que le thème est de demander aux propriétaires privés la rénovation du parc immobilier. Les loyers resteront sous surveillance du canton à travers la loi (LPPPL, art 13).

2. Le prix demandé considéré comme bas.

La commission a relevé qu'il s'agit uniquement d'une incitation des propriétaires privés à rénover les grands immeubles. La Municipalité a expliqué qu'une fois l'accompagnement à la réflexion effectué, elle n'est plus responsable des décisions prises par les propriétaires privés. La commission est revenue sur l'expérience réussie à Morges et à Vevey

Enfin la commission a jugé nécessaire d'inclure la présentation du préavis au présent rapport car elle lui est complémentaire et contient notamment des réponses aux questions de la commission des finances.

Après délibération, c'est avec 7 voix pour et 1 abstention que la commission accepte les conclusions de ce préavis.

- **M. le Président**

Je vous remercie M. Taaroufi et j'ouvre la discussion sur ce rapport de préavis.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée j'invite M. Taaroufi à nous faire lecture des conclusions

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

CONCLUSIONS

Le Conseil Communal de Renens

Vu le préavis N° 59-2024 de la Municipalité du 22 janvier 2024,

Oui le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le projet pour la réalisation du projet "Ouest Rénove"

ACCEPTe les charges supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 6 du présent préavis pour un montant de CHF 37'900.- TTC sur le compte N° 3640.3189.16 « Prest. en efficacité énergétique – Ouest Rénove ».

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2025, les charges telles que décrites au chapitre 6 du présent préavis pour un montant de CHF 37'800.- TTC sur le compte N° 3640.3189.16 « Prest. en efficacité énergétique – Ouest Rénove ».

- **M. le Président**

Merci M. Taaroufi, Je mets au vote les conclusions du préavis :

- Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains
- Celles et ceux qui le refusent
- Celles et ceux qui abstiennent

**C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT
ACCEPTÉES**

Je remercie M. Taaroufi et la commission pour leur travail et passe au point 16 de l'ordre du jour.

16. Dépôt de préavis – discussion préalable

- **M. le Président**

- **Préavis N° 60-2024** – Pavillons des Sous-Biondes : assainissement des faux plafonds et demande de crédit brut de CHF 158'600.-
 - *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*
 Mercredi 27 mars 2024 à 20h00
 Centre technique communal, rue du Lac 14
Présidence : PLR-PVL – Mme Stéphanie Negri Capt
Commissaires :
PLR-PVL : M. Duperrex Gérard
UDC : M. Delapierre Roland
PSR : Mme Storari Chiara, M. Borloz Pierre
Fourmi rouge : Mme Mauch Lucie, M. Korkmaz Mehmet
Les Vert.e.s : Mme Cherbuin Anne, M. Richard Sylvain

Le rapport de la commission est à remettre au plus tard le lundi 15 avril 2024 à midi.

J'ouvre la discussion :

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Nous apprenons, à la lecture de ce préavis, qu'une demande de délai a été déposée au Canton, ce qui a sollicité une séance avec plusieurs interlocuteurs tels que le médecin cantonal. La première question que j'aurais c'est : pour quelle raison y a-t-il un délai de report et est-ce qu'on peut avoir une planification sur le délai ?

- **M. Didier Divorve, Municipal**

A l'origine, et pour préserver comme le Conseil communal le souhaite systématiquement et je crois que c'est juste une unité de matière, la demande de crédit pour faire ces travaux a été prévue dans la demande de libération des crédits pour la première phase pour Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz dans un préavis qui est encore à venir. Donc, l'idée c'était de faire ces travaux à l'été 2025 ; suite aux discussions et en prenant en compte les soucis du médecin cantonal par rapport à toutes les thématiques de nuisances possibles, qu'elles soient théoriques comme chez nous, parce que c'est de l'amiante qui est colmatée, qui est insérée dans un faux-plafond on fait des mesures chaque année pour s'assurer qu'il n'y a aucune particule en suspension. A la suite de ça, la Municipalité a été d'accord d'avancer ces travaux d'une année de façon à ce que l'on puisse faire cet été ces travaux au lieu de l'été prochain pour assainir déjà cette situation au plus vite et satisfaire ainsi à une demande du médecin cantonal.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Normalement, si je ne m'abuse, le degré d'urgence d'assainissement est établi suite à un diagnostic amiante lequel classifie trois typologies c'est-à-dire des interventions urgentes, moyennement urgentes ou un peu moins urgentes. Considérant que jusqu'à maintenant il n'y a pas eu apparemment d'urgence est-ce qu'il est possible de prendre acte du diagnostic et pour quelle raison, du moment qu'il n'y a pas de problématique, le médecin cantonal a nécessité une séance avec la Municipalité ?

- **M. Didier Divorve, Municipal**

Pour ce qui est du rapport amiante, on peut le prendre avec nous pour la séance de commission et discuter finalement du degré. Après, effectivement, je pense que le médecin cantonal avait des

arguments très convaincants. Dans la vie d'un élève, que ce soit à la maison, que ce soit dans la rue, à l'école, il y a des tas de substances auxquelles il est soumis et qui sont de nature à dégrader sa santé. Là c'est une demande d'éliminer ce risque lié à de l'amiante et, pour nous, de toute façon, ces travaux devaient être faits, mais qu'on nous demandait de les anticiper, on était d'accord d'entrer en matière, c'est quelque chose qui est financièrement neutre ; on anticipe simplement d'une année ce que l'on comptait faire en été l'année prochaine. Pour nous, sur ce plan-là on peut comprendre aussi les désidératas et entrer en matière.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Merci, je suis juste étonnée parce qu'effectivement, suite aux expositions..

- **M. le Président**

Madame Negri Capt, je vous arrête, ces discussions doivent avoir lieu dans la commission.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je pensais que cela faisait partie des discussions préalables, je suis juste étonnée que le préavis arrive maintenant. Mais je vous remercie.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, nous passons au point 17.

17. Motions, postulats, interpellations

- **M. le Président**

J'invite M. Ali Korkmaz à venir déposer sa motion, titre et conclusion.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Titre: Sensibiliser nos enfants dans les écoles obligatoires concernant la nature.

Conclusion: Il s'agit d'une offre complémentaire au programme scolaire, à option, ou à intégrer au programme si le corps enseignant le souhaite.

Je le développerai au prochain Conseil

- **M. le Président**

J'invite Mme Joëlle Zahnd à venir déposer son interpellation

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Au nom de la Fourmi Rouge, nous souhaitons aborder quelques questions relatives à l'accueil des gens du voyage dans le canton. C'est l'un des premiers signes du retour du printemps : les blocs de béton sont revenus sur le parking du Censuy. Les gens du voyage arrivent en Suisse et on ne sait pas trop quel emplacement leur proposer ni pour combien de temps. D'après le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (EUES) il y a actuellement près de 120 caravanes sur le sol vaudois. L'aire d'accueil officielle de Rennaz (42 places) est évidemment déjà pleine. Les autres caravanes sont réparties sur des parcelles communales libres, toujours de façon provisoire. Il n'y a donc clairement pas assez de places d'accueil. En réponse à un appel du Conseiller d'État Vassilis Venizelos en 2023, certaines communes, comme le Mont-sur-Lausanne, Lausanne et Bussigny, ont réfléchi à des emplacements qui sont en train ou vont être aménagés et officialisés. Le 29.2.24, la syndique de Bussigny Patricia Spack Isenrich a déclaré dans la Matinale de la RTS que Bussigny « estime avoir fait sa part en créant "une aire

d'accueil pour les gens du voyage Yéniches" d'un commun accord avec les communes de l'ouest Lausannois et qui peut accueillir "une quinzaine de caravanes" »¹.

Nous avons trois questions :

- Comment Renens contribue à cette aire d'accueil de l'Ouest Lausannois, au niveau financier et aussi logistique ?
- Est-ce que Renens a réfléchi à mettre à disposition une place d'accueil pérenne ou même provisoire sur son propre territoire ?
- De façon générale, et là, je m'adresse à nos députés, comment est-ce que le canton et les communes négocient pour définir le rôle de chacun, l'anticipation et la coordination de l'accueil de ces caravanes qui arrivent et vont continuer à arriver chaque année ?

- **M. le Président**

Vous voulez répondre, M. le Syndic ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Oui, j'ai à peu près toutes les réponses, il ne me manque que le coût exact de la place de Bussigny. Je l'ai dit tout-à-l'heure, on est 7'000 habitants au m² et j'exclus les zones CFF. Les seuls espaces qui pourraient être utilisés et nous sont demandés sont ceux du Censuy, pour y mettre 20 ou 30 caravanes je pense que deux espaces possibles : Verdeaux ou le Censuy et la Ville de Renens avons clairement dit qu'on n'avait pas la place, que l'on n'était pas une ville avec un périmètre suffisant pour accueillir encore, malheureusement, ces gens du voyage. Effectivement, on était les premiers à dire à Bussigny : « vous qui avez des terrains, mettez-les à disposition et nous prendrons une partie des coûts » ; je vous informerai la fois prochaine sur le montant de la place et la contribution de la Ville de Renens. Il est vrai que sur notre territoire, moi j'ai souvent été contacté par des personnes, je suis allé en voir quelques-unes, même, les contacter lorsqu'ils étaient à Bussigny pour qui ils étaient, comment ils vivaient, ce sont des gens extrêmement intéressants. Mais nous n'avons pas la place et comment le Canton et les Communes travaillent ? Le Canton qui ne possède pas de terrains va au contact des Communes qui auraient des terrains pour tenter d'aménager ces terrains de manière propice à l'accueil des gens du voyage qui ont aussi besoin d'eau, de pouvoir éliminer leurs eaux usées correctement. Donc, il y a tout un travail qui se fait maintenant entre le Canton, l'UCV pour trouver les terrains les plus propices pour accueillir ces gens et comme le disait M. le Conseiller d'Etat, vouloir nier le problème n'est pas une solution, il faut que l'on trouve des espaces pour les recevoir. Mais à Renens on est clairs : on n'a pas la place. La préfète nous a encore contactés cette semaine, me demandant si nous pouvions accueillir des caravanes, et non, nous n'avons malheureusement pas l'espace.

- **Mme Joëlle Zahnd, Fourmi rouge**

Je répète alors ma remarque par rapport à nos trois députés dans la salle, si c'est discuté au niveau du Canton je pense que les négociations ont déjà commencé, mais cela recommence d'année en année. Cela va être très intéressant de voir quelle solution va être trouvée.

- **M. le Président**

Merci Mme Zahnd, j'invite M. Silvio Torriani à venir déposer son interpellation

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je souhaite, par la présente revenir sur le sujet évoqué lors de notre dernière séance concernant notre réseau de transport public. Je reste convaincu de l'importance de cette question pour le bien-être de nos concitoyens. Notre Commune bénéficie d'une infrastructure routière et ferroviaire de qualité, mais il semble qu'une opportunité d'amélioration de notre réseau de bus nous échappe. En effet, en l'absence d'une ligne directe entre Renens et Bel-Air, notamment depuis la récente modification de la ligne 17, a soulevé des préoccupations au sein de notre communauté.

Je me permets donc de suggérer une réévaluation de la ligne 7. Cette dernière, reliant actuelle Valvert à Prilly via Galicien pourrait, avec un léger ajustement, desservir également l'arrêt «14 Avril ». Une telle extension nous permettrait de rétablir une liaison directe très appréciée entre Renens, Bel-Air, Riponne, Tunnel, Ours, Chailly et Valvert. De plus cette proposition vise à simplifier le réseau en envisageant la suppression de la ligne 19, ce qui permettrait de réaliser des économies substantielles. Je suis conscient des défis que peut représenter la modification d'une ligne de transports publics ; cependant, je crois fermement que cette initiative pourrait améliorer la qualité de vie de nos résidents et contribuer à un réseau de transport plus efficace et plus cohérent. Je vous remercie de l'attention que vous apportez à cette proposition. Je ne demande pas à notre Municipalité une réponse maintenant, mais une réponse écrite ; pourquoi une réponse écrite ? Quand on doit écrire, on réfléchit et on essaie de comprendre et voir ce que l'on peut faire, mais oui, vous tous, moi aussi. Justement ce que je demande c'est d'évaluer cette proposition d'une modification de la ligne 7, voire d'autres éventualités, il y a d'autres éventualités qui pourraient être envisagées. Selon votre réponse, je garde la possibilité, l'éventualité de déposer un postulat à ce sujet.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vais essayer de réfléchir oralement... Cette question nous est déjà venue et j'entends que nous n'avons pas été entendus. Par différents moyens, M. Torriani vous revenez vers nous, on a vu l'article dans la presse où vous avez éventuellement dit qu'on était mal défendus au niveau des TL et du réseau. Je vous assure que ce n'est pas le cas. Je suis aussi membre du réseau des TL où effectivement, toute cette région réfléchit à ses lignes de manière à desservir l'ensemble des utilisateurs de la meilleure des manières qui soit. Et il est vrai que j'ai eu l'occasion de le dire, on est effectivement bien desservi, même très bien desservi. Il suffit de sortir un peu de l'agglomération pour voir ce que d'autres ont. Il est vrai que le centre de Renens au centre de Lausanne ne se fait plus en ligne directe, j'ai donc déjà réfléchi à tout ça, M. Torriani, parce que je pensais que vous alliez revenir et plutôt que de moi-même vous le redire une nouvelle fois, je voulais proposer que nous recevions un des responsables des lignes, du réseau TL, M. Jemelin pour qu'il vous explique, en direct, avec sa compétence métier, quelles sont les contraintes de ce réseau. Il ne suffit pas de demander une ligne comme ça, de centre à centre en pensant qu'on a la maîtrise totale de ceci, c'est un métier, c'est compliqué, il faut que les lignes s'insèrent les unes avec les autres, il faut que les véhicules puissent rebrousser chemin là où on aimerait qu'ils rebroussent chemin, c'est assez compliqué et c'est pour cela que je vous propose, si M. le Président l'accepte que nous l'accueillions lors d'un prochain Conseil, il est disponible pour le prochain Conseil, M. Jemelin, responsable du réseau des TL pour vous donner les contraintes de votre demande. Et après, libre à vous de dire que tout cela reste peu professionnel ou autre, mais comme ça, vous aurez au moins eu toutes les informations.

- **M. le Président**

Merci M. le Syndic. J'invite M. Richard Neal à venir déposer son interpellation

- **M. Richard Neal, PSR**

J'aimerai attirer votre attention sur une situation dangereuse pour les arbres à la Rue de la Mèbre. En effet, la semaine passée, j'ai remarqué une voiture stationnée dans une des places de parking le long de cette rue et malgré la présence d'un plot en béton au bord du bassin de terre où est planté un des arbres, la voiture avait pu reculer suffisamment pour défoncer la petite barrière en bois qui délimite ce bassin. La personne n'a pas dû réaliser ce qu'elle avait fait et est partie vaquer à ses affaires. Sur examen de la manière dont la personne était parquée, il se trouve que le plot en béton protectrice était bien trop bas pour stopper le parechoc et ne stoppait que les pneus de la voiture ce qui laisse passer le parechoc par-dessus le plot, entraînant la destruction de la barrière en bois. Comme un de nos balayeurs passait par là pour son travail, je me suis permis de

l'interpeller. Il m'a raconté que chaque semaine, il doit plusieurs fois faire intervenir ses collègues pour réparer ou remplacer ces barrières en bois ! Je demande donc que la Municipalité étudie et installe un moyen plus adéquat que ces plots en béton pour protéger les barrières et in fine les arbres le long de la Rue de la Mèbre ainsi que dans d'autres rues de la Commune ou une situation similaire pourrait exister.

- **Mme Zurcher-Maquignaz, Municipale**

Effectivement, j'ai fait le même constat que vous il n'y a pas si longtemps. Il est vrai que ces petites barrières à la Rue de la Mèbre souffrent passablement, elles se font écraser, shooter... On est déjà en train de réfléchir aussi à un autre moyen de protéger les arbres, parce que la finalité c'est ça, c'est surtout de protéger ces arbres, mais aussi, ce que l'on a semé aux pieds des arbres qui se fait écraser assez systématiquement aussi. Donc, voilà, on y travaille.

- **M. le Président**

Est-ce quelqu'un souhaite encore intervenir sur ce point 17 de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, je clos donc ce point de l'ordre du jour

18. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

J'invite M. Sylvain Richard à poser sa question

- **M. Sylvain Richard, les Vert.e.s**

Un dimanche passé lors d'une balade à vélo en famille, nous avons emprunté le chemin du Closel. Arrivés à la hauteur du nouveau pont ferroviaire donnant accès au garage du tram nous avons fait un arrêt pour admirer le travail des maçons qui venait de décoffrer la première partie de cet ouvrage d'art. C'est toutefois un autre spectacle qui a attiré nos yeux au Closel 18 : un nombre important de véhicules hors d'usage stationnés sur la chaussée et des traces fraîches d'hydrocarbures ou huile aux alentours des grilles d'évacuations des eaux claires :



Un rapide coup d'œil sur le portail cartographique cantonal montre que cette parcelle - n° 754 - semble privée, y compris la chaussée.

Dès lors je pose les trois questions suivantes à la Municipalité.

1. Le chantier du pont du tram a-t-il une influence sur cette situation ?
2. La Municipalité est-elle au courant de cette problématique et si oui quels types de mesures ont déjà été prises.
3. Le stockage de véhicule hors d'usage à cet endroit est-il conforme au droit en vigueur, principalement à tout ce qui concerne la protection des eaux ?

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Cette question mérite une réponse écrite, on va réfléchir et on va surtout se renseigner. Nous reviendrons donc une prochaine fois.

- **M. le Président**

J'invite Mme Chiara Storari à poser sa question

- **Mme Chiara Storari, PSR**

L'intérêt moindre des filles à des domaines de formation dites MINT (professions du domaine des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique) par rapport aux garçons est un fait bien documenté qui d'ailleurs dépasse la Suisse. Au-delà des raisons qui peuvent expliquer cette différence, il y a une perte certaine de compétences pour le monde du travail, parce que soit dit en passant, pas toutes les filles sont nulles en math, j'en suis un peu la preuve et pas que moi, d'ailleurs. Du 26 février au 3 mars, l'EPLF a organisé un salon sur ces thématiques, visant spécifiquement cet objectif. Souvent, on a en effet remarqué que les filles acquièrent un certain intérêt pour profession une fois qu'elles sont confrontées à ce domaine et se rendent compte qu'elles sont tout à fait capables. Toutes les classes de la 5^{ème} à la 8^{ème} année de scolarisation étaient invitées à y participer. Nous avons l'honneur de poser les deux questions suivantes à la Municipalité :

- Quel pourcentage de classes de 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} ou 8^{ème} des établissements scolaires de Renens ont participé au salon (chaque année indépendamment) ?
- Est-ce qu'il y a un ou des établissement(s) dans le(s)quel(s) aucune classe (tous niveaux confondus) a participé et, si oui, le(s) quel(s) ?

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Il y a une douzaine de classes sur les deux établissements qui sont allées à ce salon MINT. Je ne vous cacherais pas qu'il y a un établissement qui a plus été, c'est-à-dire Renens Ouest, ce sont plus d'une dizaine de classes qui sont allées entre la 7^{ème} et la 8^{ème}. A Renens Est, c'était seulement une classe. De ce que l'on m'a rapporté, c'est que, vu l'enthousiasme de cette enseignante à Renens Est, il y a fort à parier qu'elle va entraîner ses collègues l'année prochaine pour y aller. C'était une première expérience, il y a vraiment des retours très positifs, vraiment un grand intérêt et évidemment que nous inviterons les classes à aller au salon MINT, mais comme vous le savez, on n'a pas d'influence sur le programme des enseignants, ni sur le PER, mais vraiment de ce que l'on m'a donné comme retour, il y avait vraiment un grand enthousiasme, un peu de frustration parce qu'il fallait inscrire les élèves à des ateliers et ils n'ont pas pu avoir toutes les places qu'ils voulaient et donc ils vont mieux s'organiser. Et évidemment qu'on espère que l'année prochaine il y aura encore plus de succès. Mais est-ce que vous voulez un pourcentage très précis sur ces douze classes de 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} ou est-ce que ma réponse vous convient ?

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Je voulais savoir le pourcentage, pas exactement les classes parce qu'on ne va pas pointer du doigt, mais le pourcentage pour moi était intéressant par année, parce que vous pouvez répéter l'expérience. C'est clair que si ce n'est que les 8^{èmes} qui y vont, peut-être, nous, en tant qu'association, de parents d'élèves par exemple, on peut travailler pour pousser les enseignants à y participer davantage.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Comme je vous l'ai dit, ils sont allés entre la 5^{ème} et la 8^{ème} et un établissement de Renens Est, ce n'était qu'une classe, mais on va les inviter à y aller l'année prochaine encore plus et, comme je vous ai dit, vu l'enthousiasme je suis sûre qu'ils seront plus nombreux.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

J'ai une question pour la Municipalité. Pour le personnel de l'administration des employés communaux qui prendront leur retraite après des années de service, par exemple 30 ou 40 ans de carrière, est-ce que vous pensez le mentionner dans le journal de la Commune ou faire un reportage pour les remercier et avoir une trace écrite ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Non, effectivement, ce n'est pas l'habitude de la Ville de Renens de mettre en avant ces collaboratrices, collaborateurs à l'externe lorsqu'ils font autant d'années. Nous fêtons les jubilaires et nous offrons un cadeau à l'heure du départ de gens qui ont un certain nombre d'années de travail, mais on n'a pas prévu d'en faire une mention dans un journal ou un article particulier. Ceci aussi pour éviter que tout collaborateur qui parte ait dans le journal une fois ou l'autre un article parce que pourquoi pas 35 ans, pourquoi pas 30, 20 ans ? Quand on a beaucoup de collaborateurs très fidèles, cela se célèbre à l'interne et on n'a pas pour option de le faire savoir à la population. Et chaque année on reçoit les retraités, ils sont invités à Noël il y a une continuité, mais c'est plutôt à l'interne, on n'a pas de velléité de le rendre public.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Merci pour la réponse, mais pour celles et ceux qui le souhaitent, par exemple, faire une petite interview, passer dans le journal, s'ils le souhaitent, pourquoi pas ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On a un comité de rédaction et je proposerai à ce comité que l'on évoque ceci. On est au service de la population, on a la chance d'avoir un métier exceptionnel parce qu'on travaille, on a du sens pour les gens, mais le but n'est pas de se mettre soi-même trop en avant. Voilà, c'était ma réponse. Mais je peux poser la question aussi à mes collègues d'Info Renens. A l'interne, il y a un journal où, là, il est dit aux collègues que telle personne part après 30-40 ans de service, mais cela a plus un intérêt à l'intérieur qu'à l'extérieur. Mais si vous voulez célébrer une de ces personnes qui a 40 ans et qui part bientôt, vous pouvez lui faire un courrier ou un petit mot.

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

Il ne s'agit pas d'une question, mais d'une proposition individuelle. Comme vous le savez certainement, mardi de la semaine dernière, la Municipalité a rencontré le Bureau du Conseil, les Présidents et Chefs de groupe des partis. Lors de cette rencontre M. le Syndic a évoqué la future péréquation entre les Communes vaudoises que le Grand Conseil va tout prochainement adopter. Basée sur d'autres critères que la précédente, la nouvelle mouture de la péréquation est beaucoup moins respectueuse des disparités de revenus des Communes et, sans entrer dans les détails, de ce fait, prétérite la commune de Renens. Malheureusement peu de Communes sont dans notre

cas (à part, semble-t-il en tout cas Ste-Croix et Bex). Donc nous n'avons plus beaucoup d'alliés pour se battre à nos côtés. Au sein du groupe socialiste, nous nous posons la question de l'éventuelle "inconstitutionnalité" de cette péréquation. Je m'explique : par exemple une Commune aisée pourra recevoir une somme du fond de la péréquation qui lui permettra ensuite de baisser ses impôts, donc partiellement sur le dos des impôts de Renens, Commune au taux déjà très élevé.

- Est-ce que ce mécanisme est en rapport avec les intentions de solidarité entre Communes de la Constitution Vaudoise ?
- Est-ce normal que le Canton subventionne avec l'argent cantonal des Communes qui en profitent ensuite pour baisser leurs impôts ?

La question se pose donc : cette nouvelle péréquation respecte-t-elle la Constitution vaudoise, voire fédérale ? Si la réponse est non, alors elle ne peut être adoptée par le Grand Conseil.

Au nom du groupe socialiste, je demande :

- 1) Au bureau du Conseil Communal de Renens d'écrire une lettre au Président du Grand Conseil vaudois ainsi qu'à la Présidente du Conseil d'État à propos de la constitutionnalité de la nouvelle « péréquation entre les communes » envisagée par l'état de Vaud.
- 2) A la Municipalité de faire une demande d'avis de droit sur cette question, afin de pouvoir se préparer à faire un éventuel recours.

Je demande donc à notre président de mettre ces deux questions au vote de notre Conseil communal encore ce soir, soit :

- 1) Acceptez-vous que le bureau du Conseil Communal de Renens écrive au président du Grand Conseil vaudois ainsi qu'à la Présidente du Conseil d'État en leur demandant de vérifier la constitutionnalité de la nouvelle mouture de la « péréquation financière entre les communes vaudoises » avant de la soumettre au vote du Grand Conseil ?
- 2) Acceptez-vous de demander à la Municipalité de Renens de faire une demande d'avis de droit à propos de la constitutionnalité de la nouvelle péréquation ?

- **M. le Président**

Merci Mme Rossel, je vais mettre au vote vos propositions... oui, Mme Golaz-Grilli

- **Mme Elodie Golaz-Grilli, PLR-PVL**

Pour ma part, faire un vote comme ça, sans avoir d'information générale proposée à l'ensemble du Conseil communal, me semble être mal venu.

- **M. le Président**

Merci, je vais mettre au vote les propositions de Mme Rossel. Vous demandez la parole, M. Kocher ?

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Effectivement, même si le sujet de la péréquation est intéressant, et je trouve que la nouvelle mouture n'est pas acceptable, je pense que beaucoup de Conseillers communaux ne savent pas de quoi on parle et de décider, comme ça ce soir à 21h30 de faire un courrier au nom du Conseil communal au Grand Conseil et au Conseil d'Etat me paraît un peu cavalier. Je serais d'avis que l'on vote cela clairement au prochain Conseil, avec des informations et, si possible, un avis de droit que la Municipalité aura et pourra nous transmettre. Je vois quelques juristes dans la salle, mais on n'est pas tous juristes et parler de constitutionnalité cantonale, fédérale par rapport à un texte me paraît aussi difficile à juger ce soir sans informations.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Je ne sais pas ce que j'ai le droit de dire, ce que j'ai le droit de penser. S'agissant de cette commission de la NPIV, je déclare mes intérêts, je fais partie de la commission au Grand Conseil.

S'agissant des travaux de cette commission, on a terminé ces travaux la semaine dernière, vous avez certainement lu toutes et tous le rapport, pardon, le communiqué de presse que cette commission a émis au nom du Bureau du Grand Conseil, d'ailleurs, qui mentionnait que cette NPIV avait été acceptée par la commission à l'unanimité de la commission moins deux qui vont proposer un rapport de minorité. Il y aura donc deux rapports de minorité, un rapport de majorité et un de ces deux rapports de minorité, c'est moi qui l'écris. Je n'ai jamais entendu parler de « anticonstitutionnalité » durant les huit séances que l'on a faites, je ne vois pas de problème à écrire à M. le Président du Grand Conseil, il est très sympa d'ailleurs Laurent Miéville, ni à Mme la Présidente du Conseil d'Etat, mais j'ai l'impression que si on avait eu un problème de constitutionnalité, cela fait un bon moment qu'on nous l'aurait dit. Mais peut-être que je présume des compétences du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Je vais m'arrêter là, je pense et je suis d'accord avec M. Kocher, je pense que c'est un petit peu, et avec ma chère collègue Elodie Golaz-Grilli, c'est un petit peu rapide de demander à 21h30 de se prononcer sur un enjeu pareil. Je pense que la Municipalité peut, sans autre, demander un avis de droit, c'est son droit et ce serait très bien qu'elle le fasse, cela aiderait peut-être d'ailleurs les minoritaires à défendre les habitantes et habitants de cette Ville qui seront, c'est vrai, préjudicés par cette NPIV telle que sortie de la commission. Mais le combat, à mon avis, n'est pas sur le côté judiciaire ou même des tribunaux, le combat est politique. Le combat actuellement, c'est qu'on a un contre-projet du Conseil d'Etat qui est un contreprojet à une initiative de Communes riches qui s'appelle SOS Communes, que j'appelle toujours SOS Communes riches, donc ce sont toutes les Communes de l'ADCV, dont Renens ne fait pas partie qui a été proposé contre, donc c'est un contre-projet par le Conseil d'Etat près avoir discuté avec l'UCV et s'être mis d'accord. Et c'est vrai que la Commune de Renens est perdante, ce n'est pas la seule et on se battra pour. Je me battra pour vous.

- **M. le Président**

Merci M. Keller. Mme Rossel, vous voulez maintenir votre proposition, que celle-ci soit votée ou non ?

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

J'entends tout à fait les arguments de précipitation, effectivement ce n'est pas évident. Je remercie M. Keller pour son complément. On a cru comprendre que le Grand Conseil allait voter rapidement et c'est vrai qu'on n'a pas trop de temps devant nous, c'est pour ça que je proposais ce soir. Bien entendu, on peut reporter d'un mois, je ne sais quel est le programme du Grand Conseil et je ne sais comment la Municipalité entend soulever cette question. Donc, je pense que ce serait aussi intéressant que l'on entende quelqu'un de la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

M. Keller a fait le tableau. Cette nouvelle péréquation a été intelligemment faite par une nouvelle majorité au Conseil d'Etat qui a eu à cœur rapidement de trouver une solution. Pour trouver cette solution, à mes yeux, on a arrosé toutes les communes qui se plaignaient d'une trop grande solidarité dans ce canton. Ce qui fait qu'aujourd'hui la plupart des communes qui gagnent de l'argent injecté par le canton, il sera difficile d'infléchir cette nouvelle péréquation, me semble t'il. Mais nous ne sommes pas restés les bras croisés, on a demandé tout d'abord à être reçus par cette commission et là, il a fallu demander à être entendus pour expliquer la position de la Ville de Renens ; j'y suis allé avec Mme Karine Clerc, on a amené des éléments en plus qui pouvaient être pris dans cette péréquation, mais il y a tellement de gagnantes et de gagnants qui y gagnent beaucoup que le principe même de solidarité est quand même largement défaussé, on ne veut plus être solidaires, en fait... dans l'esprit, oui, mais pas comme ça. Des communes disaient : « mais vous avez tellement profité, Renens, de la péréquation qu'aujourd'hui, il est juste qu'il y ait un retour de balancier ». Donc, on se bat pour tenter d'avoir quelques alliés ; dans les communes perdantes, comme ça, de mémoire, il y a en tous cas Bex, Sainte-Croix, on retrouve un peu toujours les mêmes, finalement, peut-être que Payerne perd aussi un peu aussi, mais nous, on est les plus grands perdants. On a répondu à la consultation, on a fait un long document et on

était, c'est là où les esprits se rencontrent, aussi des Municipalités à contacter des fiscalistes, des gens qui avaient fait des péréquations, comme le « pape » de la péréquation fribourgeoise, j'ai oublié son nom... on l'a contacté pour voir si il pouvait jeter un regard sur cette péréquation qui me semble, et j'assume mes propos, très orientée quand même, elle n'a pas pour volonté forcément de partager les charges, mais elle répond assez pleinement à ces collectivités publiques contre l'impôt, contre les coefficients élevés parce que des contribuables plutôt élevés. Ce qui a fait tomber la péréquation précédente, qui était bonne, c'est notamment la charge que représentait la facture de la cohésion sociale. Cela montait à 19 points d'impôt et vous vous avez une commune avec 40 points d'impôt, il ne vous en reste que 21 pour faire vivre votre population. Dans les villes comme Renens, on est à 77-78 et on pouvait porter 19, on voulait porter 19, mais ce sera difficile d'infléchir les choses, par contre, Mme Rossel, on a un budget pour des avis de droit et on est en train de chercher un fiscaliste qui pourrait nous orienter sur cette question. Peut-être, M. Keller, en dépit d'arriver à convaincre les autres, parce que pour l'instant à part nous et quelques députés de gauche, en tous cas, je n'ai pas entendu beaucoup de voix dire qu'on n'est pas d'accord avec ça. Les débats sont faibles, on en parle peu, on communique peu. L'idée, c'est de boucler ça rapidement, mais pour nous, c'est assez important et vous nous avez souvent dit « mais que fait la Ville pour ses finances qui ne vont pas bien ? » eh bien, on va demander un avis de droit à un fiscaliste pour voir si cette péréquation ne peut pas être un peu atténuée ou évitée. Nous même avons cette réflexion aussi.

- **M. le Président**

Mme Rossel, est-ce que vous êtes d'accord que l'on reporte ça au prochain Conseil communal ?

- **Mme Muriel Rossel, PSR**

J'apprends que l'on a effectivement une réponse par rapport à ma deuxième question, c'est-à-dire qu'un avis de droit est demandé. Quant à la première partie, cela va dépendre de cet avis de droit, si on l'a avant ou volontiers que l'on peut reprendre le sujet à un prochain Conseil.

- **M. le Président**

Merci Mme Rossel, ceci sera voté lors du prochain Conseil communal.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je me permets, d'entente avec notre Syndic d'ajouter un élément qui me paraît important, en espérant que vous allez pouvoir y réfléchir jusqu'au prochain Conseil. La péréquation pour les non-initiés, et il est vrai que c'est un sujet compliqué, c'est un pot commun redistribué aux communes selon un certain nombre de critères. Dans la péréquation actuelle, il y a un critère qui est fondamental pour la Ville de Renens, c'est le critère que l'on appelle la couche solidarité qui est une couche, un critère, qui tient compte du profil socio-économique de la population de Renens et qui permet à cette redistribution d'être effectuée en tenant compte, justement, de la richesse des contribuables. Dans la nouvelle péréquation, cette couche solidarité disparaît, cela veut dire que la redistribution du pot commun ne tiendra plus compte de la capacité financière des contribuables habitant dans la commune, ce qui revient à dire que chaque commune se débrouille avec les contribuables qu'elle a, ce que nous jugeons absolument inacceptable. Nous espérons que cette discussion va continuer et en tous cas, cela fait longtemps que nous, on essaie de se faire entendre auprès de la commission du Grand Conseil et dans le cadre de la consultation à laquelle nous avons participé, nous en tant que Municipalité.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Vous l'avez vu, les beaux jours reviennent, on commence à manger en terrasse, on prend des coups de soleil, vous l'aurez remarqué, c'est pourquoi je suis rouge ce soir... Je me posais la question par rapport à La Savonnerie, j'ai vu que l'espace était prêt, joli, je voulais savoir quand

cela allait rouvrir, si allait ouvrir, quelles seraient les modalités, est-ce que ce sera tous les soirs, tous les jours et si un appel à projet avait été fait.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz**

L'ouverture officielle de cet endroit, qui vit déjà sa petite vie, ceci dit, ce sera le samedi 4 mai en même temps que la manifestation de l'ouverture du Marché, ce que l'on fait chaque année. En fait, on va faire les deux événements en même temps. D'après les dernières discussions que l'on a eues avec le collectif qui s'occupe d'animer le Biergarten qui il y aura sur ce lieu, on prévoit un concert par mois, ce sera peut-être le premier samedi du mois, à voir. Le collectif sera présent le jeudi, vendredi et samedi soir. On aura ce concert une fois par mois et sinon, il y aura de la musique d'ambiance et différentes activités de jour ou, en fin de semaine plutôt en soirée. La journée vous avez vu qu'il y a déjà un certain nombre de structures qui permettent de faire de l'activité physique, il y a une armoire qui propose des jeux, du matériel qui peuvent être utilisés toute la journée et le soir ce sera plutôt ambiance conviviale, festive. On se réjouit de voir vivre tout ça.

- **M. Dylan Montefusco, UDC**

Depuis plusieurs mois le pilier public de la Place du Marché n'est plus accessible, donc les informations ne sont plus visibles pour la population renanaise. Est-ce que vous pensez y remédier prochainement ? Afin que la population puisse prendre connaissance des communications officielles ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

J'avais connaissance que l'affichage des spectacles n'était plus disponible, mais le pilier public y est toujours.

- **M. Dylan Montefusco, UDC**

Oui, le pilier public y est toujours, mais les informations, on n'arrive pas à les lire. Je ne vois pas l'utilité d'avoir un pilier public si on ne peut pas prendre connaissance des informations.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On l'a vu tout à l'heure, il est important de pouvoir lire pour réfléchir, donc j'irai voir pourquoi ce pilier public n'est pas transparent, mais je ne l'ai pas remarqué récemment.

- **M. Dylan Montefusco, UDC**

C'est une information que j'ai reçue de la part de plusieurs habitants de Renens, c'est pour ça que je relaie. Il y a eu un aménagement qui a été fait, je me disais peut-être que le repousser pour qu'il soit accessible.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je prends note, à moins que Mme Zurcher ait la réponse...

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz**

J'ai un petit complément sur ces aménagements, comme vous dites. En fait, ces petites clôtures servent à protéger les semis qui ont été faits dans la terre et pour les petites plantations, effectivement, il y a quelques semaines de protection pour que les gens ne marchent pas dessus, sinon on peut tout recommencer. Un petit peu de patience et ces clôtures vont disparaître tout bientôt.

- **M. Dylan Montefusco, UDC**

Donc, là on parle de plusieurs mois quand même, c'est plusieurs mois, Madame, pas quelques semaines

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz**

Alors, elles n'y seront plus pour très longtemps.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Juste un petit rétro pédalage, au point 5, soit je n'ai pas été rapide, soit vous avez oublié d'ouvrir la discussion suite à vos communications. M. Roscigno est excusé, il est absent pour raison professionnelle, et les réponses que nous avons reçues du Bureau du Conseil seront traitées lors d'un prochain Conseil, aussi bien de la part de M. Roscigno que de moi-même.

- **M. le Président**

La parole avait été donnée, la prochaine fois vous ferez plus attention.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Sur le thème de la CRI, je parle volontiers avec les personnes qui portent la CRI. J'ai eu un contact avec Mme la Préfète pour redéfinir quelles étaient les règles de parole, comment les Conseillères et Conseillers pouvaient s'informer, pouvaient communiquer et quelles étaient les limites à mettre pour les communications. Clairement, Mme la Préfète et moi-même, aujourd'hui, pouvons défendre le fait que la CRI peut exister, c'est un endroit où les représentants de ce Conseil qui vaut dans des Conseils intercommunaux peuvent se communiquer sur des éléments factuels. Je propose que l'on en reparle la fois prochaine, parce que, contrairement à un message qui avait pu être entendu comme quoi c'était hermétique, clos et qu'on n'avait pas le droit de débattre, non, il y a ouverture, il y a débat possible sur des éléments factuels. Il y a confrontation, proposition, on ne peut pas imposer un représentant de la Commune dans un Conseil de porter une voix ou une position, mais le débat peut se faire, le débat peut avoir lieu, qui redonne de l'espace à la CRI comme étant lieu de force de propositions et de force de réflexion. Je reviendrai vers vous pour vous donner ces éléments-là.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Merci M. le Syndic pour ces clarifications et l'approche que vous avez eue avec Mme la Préfète. Peut-être, un point qu'il serait agréable d'aborder, si ça vous ne dérange pas on pourra en discuter la prochaine fois, c'est que la plupart des commissions se réunissent très souvent pour discuter des points essentiels que sont les budgets et les comptes. Ce sont toujours des informations assez confidentielles, si vous pouviez peut-être aborder ce sujet avec Mme la Préfète et avoir un peu plus de détails, parce que c'est vraiment là-dessus qu'il y a la plupart des désaccords ou en tous cas les réunions que l'on fait généralement, c'est pour parler de ça au sein des commissions intercommunales.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, je clos ce point de l'ordre du jour.

Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 25 avril à 19h30 dans cette même salle, je prononce la clôture de la séance à 21h56 et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers.

Le président
Jeton Hoxha

la secrétaire
Corrine Simon